

Merkur

de letzebuenger

Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

10•95

MINISTÈRE DES FINANCES
SERVICES GÉNÉRAUX
SERVICE DE LA TRÉSORERIE

MINISTÈRE DU TRÉSOR

COMMISSARIAT
AUX
BOURSES

- Avis de la Chambre de Commerce sur le Budget de l'Etat 1996
- Aides nationales

La Rente Bleue: touchez vos intérêts au rythme qui vous convient.



Désormais, touchez à votre gré le revenu de votre placement à terme: avec la Rente Bleue, le nouveau compte d'épargne à terme de la Banque Générale du Luxembourg. A partir de LUF 100.000.- et pour une durée de 2 à 10 ans, fixez vous-même le rythme de paiement de vos intérêts: une fois par an, tous les trois ou six mois ou encore chaque mois. Renseignez-vous dans une de nos agences.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, Avenue Monterey L-2951 Luxembourg

Das Staatsbudget 1996 aus Sicht der Handelskammer

Eine globale Bewertung des 96er Haushaltsentwurfs ergibt, daß trotz einiger Anstrengungen, die Ausgaben noch immer nicht im Griff gehalten werden. Größere Finanzierungslücken im Bereich des Haushaltsdefizits und des Nettosalos konnten nur mittels Einnahmenüberschüsse vermieden werden.

Die Handelskammer ist der Ansicht, daß die aktuelle günstige Konjunktur genutzt werden müßte, um die strukturellen Probleme, die in Zukunft den luxemburgischen öffentlichen Finanzen erwachsen können, zu lösen.

Dazu gehört, daß verstärkt Augenmerk auf verschiedene Einnahmeposten gelegt wird, deren Zukunft nicht gesichert ist und deren Weiterbestehen in hohem Maß durch Faktoren bestimmt werden, die der Luxemburger Verfügungsgewalt entzogen sind. Es ist daher unannehmbar, weiterhin sogenannte "unreduzierbare" Ausgaben auf Grund von Ertragsplanungen zu tätigen, die nicht unbedingt und absolut gesichert sind und welche durchaus größere Einbußen verzeichnen könnten.

Eine große Herausforderung besteht darin, Haushaltsentwürfe aufzustellen, die "flexibel" genug sind, um im Falle einer Konjunkturwende, Maßnahmen zu ergreifen, die größere Ungleichgewichte der öffentlichen Finanzen vermeiden.

Man muß feststellen, daß die Regierung, sogar in einer günstigen Konjunkturperiode, sich auf das Argument der "unreduzierbaren Ausgaben" beruft, um die Überschreitungen der budgetären Ausgaben gegenüber einer Norm zu begründen, die übrigens für das Jahr 96, in Anbetracht der möglichen Inflationsentwicklung, möglicherweise überwertet ist.



Indem sie weiterhin "unreduzierbare Ausgaben" zuläßt, ist die Regierung dabei, ihren eigenen politischen Handlungsspielraum einzuschränken. Dieses Verhalten führt dazu, die Budgetdebatten auf die Entwicklung der Ausgaben zu beschränken und sich somit nicht die Frage der Berechtigung von Ausgaben, die als unantastbar gelten, zu stellen.

Die politischen Verantwortlichen sehen ein, -verschiedene getroffenen Initiativen bestätigen dies -, daß der Staat umfunktioniert werden muß. Die Reform der staatlichen Buchhaltung, eine wirklich dynamische Verwaltung des staatlichen Vermögens und die administrative Reform sind die Bereiche in denen adäquate Antworten gefunden werden müssen. Diese Änderungen werden dem luxemburgischen Staat erlauben, in dem nächsten Jahrhundert effizienter zu arbeiten, dem Bürger Qualitätsdienste anzubieten, sein Personal zu motivieren und die Steuerlast zu verringern. In dieser Hinsicht teilt die Handelskammer im großen und ganzen die Schlußfolgerungen des "Frieseisen" Berichtes und ist bereit, ihren Teil bei der Umsetzung der zu treffenden Maßnahmen zu leisten.

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 16300 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Photo: Thierry Martin, Editions Revue S.A.

Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l.

SOMMAIRE

- 4 Interna
- 9 Dossier: Projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour 1996
- 27 Emploi: Organigramme du service de placement
- 28 TVA
- 29 PME: Aides nationales
- 33 Ventes spéciales
- 36 Commerce Extérieur
- 41 CCI
- 42 Législation
- 43 Innovation
- 45 Formation
- 47 Chiffres Economiques
- 48 Euro-Info-Centre
- 50 Saar-Lor-Lux
- 51 Info Entreprises



**A la mémoire de
Monsieur François
SCHROEDER,
Vice-président de la
Chambre de Commerce**

M. François Schroeder est décédé inopinément à Echternach le jeudi, 9 novembre 1995. Sa disparition brutale surprit et attrista autant ses collègues que les nombreux amis qu'il s'était faits tout au long d'une carrière par un engagement plein, sans répit, au service des professions du secteur Horeca qu'il représentait à la Chambre de Commerce.

Originaire de Kaundorf où il naquit le 16 mai 1927, il répondait exactement à l'image qui est celle d'un homme du terroir, celui de l'Oesling. Grand, droit, de stature carrée, élevé à la dureté du labeur, il avait gardé toutes les qualités qui caractérisent nos "gens du nord", région défavorisée à plus d'un titre, mais dotée en revanche d'un riche patrimoine historique et d'une beauté naturelle incomparable. Ce qui inspira très tôt à "Frantz" Schroeder le discours qu'il ne cessera de tenir plus tard pour la mise en valeur de notre potentiel touristique et la modernisation des infrastructures, c'est-à-dire des entreprises qui en sont les piliers. Inflexible dans la poursuite des objectifs qui furent toujours ceux de la profession, il ne faisait jamais défaut, ni dans sa démarche, ni dans ses paroles à

l'honnêteté fondamentale de son personnage qui dérangeait plus d'un. Faisant montre d'une rare intelligence, d'un sens inné des grandeurs et des chiffres qui s'exprimaient par une excellente aptitude au calcul mental, possédant un vaste savoir dans beaucoup de domaines bien qu'étant dans l'essentiel autodidacte, "Frantz" Schroeder avait, de par ses origines, conservé le goût et le respect du travail manuel indépendant. Le courage d'entreprendre, qualité rare de nos jours, ne le quittait jamais jusqu'à sa fin prématurée. Il en est résulté, par la force des choses, un penchant très fort pour l'industrie hôtelière dans son ensemble.

Marié à Sanny Thiel, sa fidèle compagne de toujours, il opta, après de brefs intermèdes, pour la profession d'hôtelier-restaurateur en s'établissant à Echternach, centre touristique par excellence, dans une région qui lui rappela par son environnement rocheux et boisé, les monts et les forêts de son Oesling natal.

La profession ne tarda pas à découvrir dans l'exploitant de l'Hôtel du Parc d'abord et de l'Hostellerie de la Basilique ensuite, un meneur d'hommes à la fois dynamique et obstiné, mais ô combien compréhensif pour les soucis de chacun et entièrement dévoué à la cause de tous les professionnels de la branche sans exception. Personne ne s'étonna dès lors de le voir successivement élu Président de la fédération HORESCA en 1976, fonction dont il ne se retirera que 18 ans plus tard, et, en 1979, membre de l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce dont il était l'un des Vice-présidents au cours des dernières années. Avec d'autres collègues, il était un porte-parole écouté des quelque neuf mille petites et moyennes entreprises relevant de l'institution. Enumérer les multiples fonctions qu'il occupait comme mandataire de la profession dans d'autres organes et commissions mènerait trop loin au risque d'en oublier encore. Il les a toutes remplies avec l'engagement qui lui était propre, faisant preuve d'une connaissance remarquable des législations spécifiques, des errements administratifs et des dossiers à traiter. A la Chambre de Commerce, il se distinguait par des interventions réfléchies sur des sujets spécifiques aussi bien que sur des questions d'intérêt économique général. Ses relations avec le cadre et le personnel furent des meilleures et les rapports étroits entre sa fédération, son secrétariat et celui de la Chambre de Commerce lui sont dus. Les résultats imputables à cette collaboration exemplaire dont les nombreuses initiatives menées à bien auprès des autorités en matière d'accès à la profession, de formation professionnelle, de fiscalité directe et indirecte et d'aide à l'investissement continueront pour beaucoup de porter l'empreinte de "Frantz" Schroeder. La Chambre de Commerce peut s'estimer satisfaite d'y avoir apporté sa contribution. Elle déplore d'autant la perte d'un Vice-président actif et respecté de tous pour sa droiture. Elle partage le deuil de sa famille et la peine d'une fédération attachée à sa personne pendant deux décennies. Son souvenir restera vivant dans l'esprit de tous ceux qui ont eu la chance de bien le connaître.

Honneur à sa mémoire!



EEN ZUCH AN D'ZUKUNFT

19,2 MILLIONS

DE TONNES REMORQUÉES EN 1994.



*F'est défidé! La profaine fois,
je fais appel aux femins de fer.*

Ech maache mir d'Liewen méi einfach,





well ech hun méng Bank bei mir um Büro.

"En fait, au bureau, je suis relié à ma banque par ordinateur. Le logiciel S-MultiLine me permet d'avoir un accès direct à tous nos comptes, d'en connaître les soldes, de visualiser les dernières opérations, voire d'effectuer des transferts. Je peux agir plus rapidement et réinvestir les fonds disponibles plus efficacement. Je ne voudrais plus m'en passer."

Roland Kieffer
Directeur financier

ELECTRONIC BANKING mécht villes méi einfach.

S-MultiLine

Le service S-MultiLine est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. S-MultiLine est un logiciel spécialement conçu pour les professionnels. A partir de votre PC, vous pouvez consulter vos comptes et transmettre des ordres bancaires. Vous bénéficiez d'un accès rapide aux données financières et vous pouvez optimiser la gestion et le réinvestissement de vos fonds. Une assistance technique vous est fournie en cas de besoin.

S-FAX

Le service S-FAX est accessible au numéro de fax 4015-4050, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Très apprécié des retraités actifs, S-FAX vous permet de procéder à des simulations de prêt ou d'épargne, d'exécuter des transactions bancaires, de consulter le solde de vos comptes ou de commander des documents. En fait, S-FAX propose les mêmes services que S-PHONE et, en plus, l'impression noir sur blanc du rapport d'envoi.

S-PHONE

Le service S-PHONE est accessible au numéro de téléphone 4015-4015, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, même de l'étranger. S-PHONE vous permet d'avoir accès à une multitude de services bancaires. Vous pouvez, par exemple, connaître le cours de change du dollar ou du franc suisse. Vous pouvez également contrôler la situation de vos comptes, effectuer des opérations de virement, tout cela grâce aux touches de votre téléphone.

S-BANK

Les guichets S-BANK sont ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous pouvez y retirer des billets en LUF et en devises, effectuer des virements, consulter votre solde ou encore visualiser les derniers mouvements de votre compte. Vous pouvez également y recevoir des informations générales, telles que la valeur des placements ou découvrir les nouveaux produits de la BCEE.



SPUERKEESS

Info

an alle Handwerks- und Geschäftsbetriebe !

Schicksalsschläge kennen keine Terminabsprache.

Handwerker und Geschäftsleute wissen dies und sind seit jeher bestrebt sich optimal abzusichern. **Feuer, Wasser, Diebstahl, Sturm** und **Glasbruch** werden selbstverständlich in herkömmlichen Versicherungsverträgen garantiert.

LA LUXEMBOURGEOISE gewährt kompletten Versicherungsschutz mit der neuen Versicherungsformel

Globale ASSURANCE Entreprise

Ihr Plus

GLOBALE ENTREPRISE bietet zu den Basisgarantien **Feuer, Wasser, Diebstahl, Sturm** und **Glasbruch** viele **zusätzliche Absicherungsmöglichkeiten**. Die wichtigsten sind :

Feuer

- Sachschäden durch Vandalismus, Terrorismus oder Sabotage
- Stromschäden an elektrischen Anlagen und Einrichtungen
- Wiederinstandsetzung der Gartenanlagen und Bepflanzungen
- Wiederherstellung der Geschäftsbücher und Archive
- Auftauen von Waren und Lebensmittel
- Ausfall durch Betriebsunterbrechung
- Kosten der Entsorgung von verseuchtem Boden
- Beseitigung und Neutralisierung von umweltverschmutzenden Substanzen
- Arzt- und Apothekerkosten sowie Ausgaben für Bekleidung
- Aufräumarbeiten und Sachverständigenkosten
- Miet- und Nutzungsverluste

Wasserschäden

- Austreten von Heizöl aus den Heizungsanlagen
- Kosten für das Aufsuchen undichter Stellen
- Aufräumarbeiten und Sachverständigenkosten
- Haftpflichtansprüche Dritter
- Ausfall durch Betriebsunterbrechung
- Auftauen der Waren

Diebstahl

- Beschädigung der Versicherungslokalitäten
- Diebstahl von Geld durch Einbruch oder Überfall
- Bewachungskosten und Indirekte Verluste

Glasbruch

- Schäden an den Waren infolge eines Glasbruchs
- Kosten für die Notverglasung
- Schäden an den Rahmen und Glashalterungen

Sturm und Hagel

- Feuchtigkeitsschäden durch Regen oder Schnee infolge eines Sturmschadens
- Schäden durch Eis- oder Schneelasten
- Miet- und Nutzungsverluste
- Aufräumungs- und Sachverständigenkosten

Ihr Plus

Um die Flexibilität der GLOBALE ENTREPRISE nicht einzuschränken, versichert LA LUXEMBOURGEOISE den größten Teil dieser Risiken **ohne Zuschlag**.

Ihr Plus

Bei verschiedenen Risiken können Sie im Schadensfall selbst nach bestem Erwägen über die festgelegte Versicherungssumme verfügen.

Handwerker und Geschäftsleute :
Sie bestimmen und wir versichern genau nach Ihrem Wunsch !

75 Jahre Erfahrung bestätigen es: durch **klare** und **unkomplizierte Versicherungsverträge** konnte LA LUXEMBOURGEOISE das Vertrauen der Bevölkerung gewinnen.
Und LA LUXEMBOURGEOISE weiß dieses Vertrauen zu schätzen !



Groupe LA LUXEMBOURGEOISE

L-1118 Luxembourg
L-4138 Esch-sur-Alzette
L-9080 Ettelbruck

10, rue Aldringen
6, place de l'Hôtel de Ville
5, avenue Salentiny

Tél. 4 76 11
Tél. 54 77 61
Tél. 8 26 88

PROJET DE LOI CONCERNANT LE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1996

**Avis de la Chambre
de Commerce**

Partie I: L'environnement international et national

I.1) L'environnement international



L'année dernière les experts en matière d'analyse et de prévision économique avaient annoncé la fin de la crise. Pourtant les soubresauts de différentes devises européennes, la sous-évaluation du dollar, l'incident mexicain et l'économie japonaise se mouvant entre déflation et tentatives de relance répétées, ont mis en évidence que l'équilibre d'une croissance soutenable, non inflationniste et créatrice d'emplois est très précaire.

Aussi doit-on constater que les interrogations de nature structurelle n'ont pas encore trouvé de réponse valable. La plupart des pays industrialisés se voient

confrontés à des taux de chômage se maintenant à des niveaux élevés. Les stocks de dette publique et les déficits publics persistants ont des répercussions sur les marchés financiers. Les problèmes rencontrés ont tendance à s'empirer, étant donné que le vieillissement des populations des pays industrialisés et les conséquences qui en découlent font que nombre de gouvernements se complaisent dans des états de myopie volontaire. En effet, les responsables politiques évitent souvent de soulever la question fiscale et celle du démantèlement de certains droits acquis, favorisant de ce fait indûment les générations d'aujourd'hui au détriment des générations futures.

En ce qui concerne la situation économique en Europe, les niveaux de croissance atteints au cours des derniers trimestres grâce à l'évolution soutenue des exportations et des investissements, ne devraient plus se répéter. En effet, on peut noter un tassement des indicateurs conjoncturels dans différents pays, et notamment chez les principaux partenaires économiques du Luxembourg.

La bataille contre le chômage et l'assainissement des finances publiques sont les défis majeurs que l'Europe devra affronter à court terme.

Aussi longtemps que les politiques économiques seront influencées par des considérations "politiciennes", privilégiant le court terme, il persistera un risque latent très élevé d'émergence de tensions majeures au sein du SME. Les critères de Maastricht, qui trop souvent sont interprétés comme des seuils à atteindre pour l'examen de passage, sont en réalité le plus petit dénominateur sur lequel les douze gouvernements de l'époque sont tombés d'accord, en vue d'assurer un minimum de convergence économique.

L'union monétaire ne se fera en aucun cas sans volonté de convergence économique à long terme.

Les exemples italien et britannique ont montré qu'une variation majeure au niveau d'une devise, peut avoir un impact important sur les échanges commerciaux. Il est donc clair que des remous monétaires chroniques représentent une menace majeure pour les échanges commerciaux, qui pourtant, avec les investissements, ont été les principaux moteurs de la reprise en Europe. Cela mènerait trop loin d'analyser les performances de chaque pays individuellement dans le cadre du présent avis. On peut toutefois rappeler que pour 95 et 96 les prévisions de croissance annuelle du PIB se situent dans une fourchette de 2,5% à 3%, ces prévisions risquent d'être revues à la baisse au cours des mois à venir, au vu des plus récents indicateurs conjoncturels indiquant une dégradation du climat des affaires en Europe.

Il faut que les gouvernements et les autorités monétaires soient conscients de la fragilité des équilibres existants. Tant que les problèmes structurels des principales économies industrialisées n'auront pas été résolus, l'étincelle qui mettra le feu aux poudres peut provenir à tout moment des marchés des changes, des marchés financiers, du système bancaire ou de nombreuses autres sources de tensions.

La présente situation conjoncturelle devrait être mise à profit dans bon nombre de pays pour assainir

les finances publiques, pour entamer les réformes des systèmes de pension et de santé et pour alléger le poids de l'Etat sur les économies.

Faute de mesures concrètes dans ce sens, les bombes à retardement contenues dans les mécanismes des finances publiques de la plupart des pays industrialisés risquent de faire voler en éclats l'équilibre inter-générationnel, qui est d'ores et déjà compromis dans certains pays.

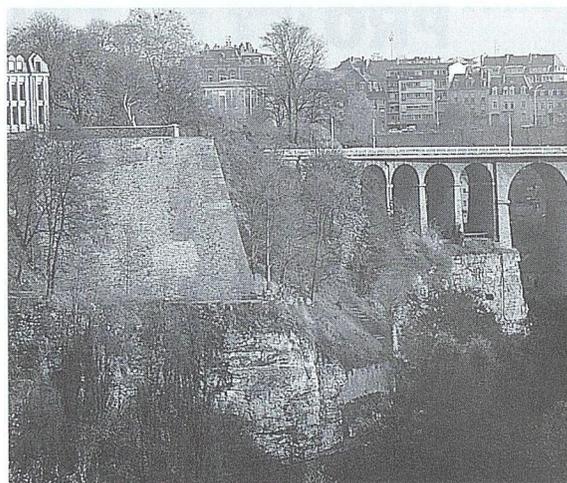
Les efforts entrepris par beaucoup de gouvernements en matière budgétaire ne permettront, au mieux, qu'une stabilisation du niveau de la dette publique dans les pays industrialisés. Dès la première moitié du siècle prochain l'effet du vieillissement de la population exposera les finances publiques à de fortes pressions, principalement en raison des systèmes de pension et de santé. Le problème précité se présentera de façon anticipée et plus pressante dans certains pays d'Europe, en raison de leurs mauvais antécédents.

Pourtant les solutions existent. D'après l'OCDE, les voies à suivre sont:

- recherche d'une efficacité accrue dans le secteur public à travers une remise en cause des modes de gestion et des pratiques financières;
- instauration de liens entre performance et rémunération dans la fonction publique;
- élimination des doubles emplois au sein des administrations publiques;
- facturation de certains services;
- recours accru à la sous-traitance pour certains services;
- sélectivité dans la distribution de subventions;
- privatisations pour améliorer de façon durable la situation des finances publiques, pour accroître l'efficacité des entreprises publiques et pour diminuer les subventions qu'elles reçoivent;
- révision des transferts sociaux et des critères d'éligibilité;
- lorsque des augmentations d'impôts deviennent inévitables, hausse des impôts indirects et élimination des exemptions;
- mesures contre l'évasion fiscale;
- augmentation de l'âge de la retraite;
- réduction des prestations de pensions et relèvement des contributions aux systèmes de financement;
- réforme des systèmes de santé et introduction de mécanismes de contrôle des dépenses.

Les mesures préconisées devraient trouver application dans les meilleurs délais. La conjoncture s'y prête et il en va de la transparence et de l'équité inter-générationnelle et de la santé future des économies évoluées.

La question peut être posée si les effets pervers de l'Etat Providence hypertrophié ne dépassent pas les bienfaits recherchés initialement.



I.2) La situation au Luxembourg

Après le creux conjoncturel de 1993, le PIB luxembourgeois a augmenté de 4,1% en version nationale en 1994. Les industries hors-sidérurgie (+8,4%), les banques (+5%) et les assurances et autres services marchands (+6,7%) ayant profité de la bonne conjoncture internationale, sont à l'origine de cette performance appréciable.

En 1994, la valeur ajoutée de la sidérurgie a baissé de 1,6% et celle de l'agriculture de 1,7%.

Dans la construction, la valeur ajoutée a augmenté à peine de 0,5%, avec de fortes divergences entre les différentes sous-branches. Alors que le génie civil a encaissé une forte chute de production (-11,6%), le bâtiment a vu sa production augmenter de 5,8%.

Les prévisions du Statec permettent de tabler sur une croissance de 3,3% et 3,5% pour 1995, respectivement 1996. Au vu des derniers indicateurs conjoncturels concernant les principaux partenaires économiques du Luxembourg, la Chambre de Commerce estime que les taux précités devraient être revus à la baisse.

En 1992 et 1993 le Statec a pu constater une baisse de la consommation privée et un écart croissant entre l'évolution du PIB et celle de la consommation privée. En effet, un quart des salaires gagnés au Luxembourg sont perçus par des frontaliers qui dépendent cet argent dans leur pays de résidence. Ce fait représente un manque à gagner pour le commerce national.

En 1994, l'emploi total a progressé de 2,4%.

Le nombre de frontaliers s'est accru de 8,25% et s'est élevé en 1994 à 51.200 personnes en moyenne annuelle. Au vu des prévisions se rapportant au PIB, on peut s'attendre pour 1995 et 1996 à une poursuite de la croissance soutenue de l'emploi intérieur. Tout comme au cours des dernières années, les principaux bénéficiaires des créations d'emplois seront les frontaliers, dont le nombre pourrait dépasser les 60.000 unités en 1996.

Le phénomène frontalier combiné avec une situation d'inadéquation de la main-d'oeuvre résidente à la

recherche d'un emploi, face à l'offre de travail, font que malgré l'augmentation des postes de travail, les nouveaux emplois ne contribueront que marginalement à réduire le nombre des demandeurs d'emploi qui pourrait atteindre 2,9% ou 4.900 chômeurs en moyenne annuelle en 1996. Ce n'est qu'à partir de 1996 que l'on s'attend à une baisse de ces chiffres.

Le taux d'inflation pour 1994 (+2,2%) se situe à un niveau nettement inférieur par rapport à celui de 1993 (+3,6%). Pour 1995 on ne s'attend qu'à une légère augmentation de l'inflation, toutefois pour l'année suivante on pourrait assister à une accélération de l'inflation qui porterait le taux d'inflation luxembourgeois (+2,5%) à des niveaux dépassant ceux de nos trois principaux partenaires commerciaux.

En ce qui concerne les relations économiques extérieures, l'année 1994 s'est soldée par un accroissement de l'excédent de la balance courante et une diminution sensible du déficit commercial de l'ordre de presque 10 milliards de Luf.

Ceci s'explique par une progression dynamique des exportations (+7,7%) qui a dépassé l'évolution des importations (+2,2%). Il faut cependant remarquer que les chiffres concernant les importations de 1993 étaient gonflés par des importations exceptionnelles de biens d'équipement destinés notamment à l'aviation.

L'augmentation de l'excédent du poste des revenus du capital provient de l'activité bancaire internationale.

Par contre, le déficit au niveau des revenus du travail et des transferts courants s'est creusé de 9 milliards de Luf pour atteindre plus de 50 milliards de Luf.

Partie II: La situation financière de l'Etat

II.1) L'évaluation du solde financier

Le solde financier net peut se définir comme la différence entre les recettes budgétaires (excepté les emprunts budgétaires), d'un côté, et les dépenses budgétaires (excepté les amortissements de la dette publique et les dépenses budgétaires d'alimentation des fonds) et les dépenses extra-budgétaires (c'est-à-dire celles couvertes par les fonds), de l'autre côté.

Un solde financier net négatif indique un besoin de financement de l'Etat. Dans ce cas, les recettes budgétaires courantes (donc notamment les recettes fiscales, mais également d'autres recettes, comme les intérêts sur fonds en dépôt, les recettes provenant de concessions, etc.) n'arrivent pas à couvrir les dépenses budgétaires et extra-budgétaires.

Dans une telle situation, l'Etat doit recourir à des sources de financement supplémentaires, à savoir soit l'emprunt, soit la création monétaire par l'intermédiaire de la Banque Centrale - mode de financement qui est fortement limité au Luxembourg - soit l'utilisation des avoirs de l'Etat (réserve budgétaire, avoir des fonds, ventes du patrimoine).

Par contre, un solde financier positif reflète un surplus des recettes sur les dépenses, surplus qui peut être utilisé pour augmenter les crédits budgétaires non limitatifs, accroître la réserve budgétaire, alimenter les avoirs des fonds ou réduire la dette publique.

Les tableaux ci-après montrent l'évolution des recettes budgétaires et extra-budgétaires nettes (-

**Tableau 1: Evolution des recettes budgétaires
et extra-budgétaires en millions de francs**

	1992 Budget voté	1992 Compte *	1993 Budget voté	1993 Compte *	1994 Budget voté	1994 Compte *	1995 Budget voté	1996 Projet de budget
Recettes budgétaires	118132,5	121305,8	124480,1	133087,7	136023,2	145325,4	145117,9	154800
- emprunts budgétaires	1000	1000	1000	1000	1000	0	1000	1000
Recettes budgétaires nettes (1)	117132,5	120305,8	123480,1	132087,7	135023,2	145325,4	144117,9	153800
Recettes extra-budgétaires	2547,3	2347,3	3080,6	3206,5	3272,3	2569,3	6930	5462,9
- emprunts extra-budgétaires	2000	2000	2500	2500	3000	2055	5027	3000
Recettes extra-budgétaires nettes (2)	547,3	347,3	580,6	706,5	272,3	514,3	1903	2462,9
I.A. Recettes budgétaires et extra-budgétaires nettes (1) + (2)	117679,8	120653,1	124060,7	132794,2	135295,5	145839,7	146020,9	156262,9

* Compte provisoire

Tableau 2: Evolution des dépenses budgétaires et extra-budgétaires en millions de francs

	1992 Budget voté	1992 Compte *	1993 Budget voté	1993 Compte *	1994 Budget voté	1994 Compte *	1995 Budget voté	1996 Projet de budget
Dépenses budgétaires	118672,1	125709,4	126313	132952,4	137729,5	144832,7	146863,3	155163
- amortissement	1625,9	1573,9	1553,5	2318,5	1836,5	2609,3	936,7	857,8
Dépenses budgétaires nettes	117046,2	124135,5	124759,5	130633,9	135893	142223,4	145926,6	154305,2
- Alimentation budgétaire des Fonds	4700	4625	4660	7160	6820	10445	6180	6635
+ Dépenses des Fonds	13220	11754,6	10979,6	10260,4	10350,1	9733,5	10010,4	11821,9
- Alimentation budgétaire du Fonds pour l'emploi	2150	2112,5	3496,6	4182,6	2747,4	3056,3	2524,3	2730,8
+ Dépenses du Fonds pour l'emploi	3211,7	3062,5	3967	3571	4959,1	4634,6	5463,8	5799,3
II.A. Dépenses budgétaires et extra-budgétaires nettes	126627,9	132215,1	131549,5	133122,7	141634,8	143090,2	152696,5	162560,6

* Compte provisoire

Tableau 3: Evolution du solde financier net en millions de francs

	1992 Budget voté	1992 Compte *	1993 Budget voté	1993 Compte *	1994 Budget voté	1994 Compte *	1995 Budget voté	1996 Projet de budget
Recettes budgétaires et extrabudgétaires nettes (1) Total I.A.	117679,8	120653,1	124060,7	132794,2	135295,5	145839,7	146020,9	156262,9
Dépenses budgétaires et extrabudgétaires nettes (2) Total II.A.	126627,9	132215,1	131549,5	133122,7	141634,8	143090,2	152696,5	162560,6
Solde financier net (1) - (2)	-8948,1	-11562	-7488,8	-328,5	-6339,3	2749,5	-6675,6	-6297,7
Emprunt net	1374,1	1426,1	1946,5	1181,5	2163,5	-554,3	5090,3	3142,2

* Compte provisoire

tableau 1), des dépenses budgétaires et extra-budgétaires nettes (tableau 2) ainsi que le solde financier net de l'Etat (tableau 3). De plus, ils comparent les données budgétaires avec les comptes provisoires.

Les trois tableaux qui précèdent permettent d'analyser l'évolution des dépenses et recettes publiques et du solde financier net tel que défini précédemment. Il faut cependant préciser que les chiffres repris dans ce tableau ne tiennent pas compte de certaines données qui malheureusement ne figurent pas dans le document budgétaire (ex: flux relatifs à certains fonds spéciaux).

Du côté des dépenses, force est de constater que les dépenses réelles, donc celles figurant au compte provisoire, dépassent les dépenses projetées, c.-à-d. celles figurant au budget voté. En 1994, ce dépassement atteint environ 7,1 milliards de Luf et se situe au niveau constaté pour les années 1992 et 1993. Si on peut admettre que des efforts importants ont été faits pour réduire la marge d'erreur au niveau de l'évaluation des dépenses, on ne peut s'empêcher de penser à ce qui se produira lorsque les plus-values de recettes ne compenseront plus les dépassements de dépenses.

Les dépenses réelles des fonds inscrites aux comptes provisoires de 1992, 1993 et 1994 restent très proches des chiffres figurant au budget voté, voire même inférieures en 1992, et l'alimentation budgétaire de ces mêmes fonds dépassant les prévisions, il s'ensuit que pour 1993 et 1994, l'écart entre les dépenses budgétaires et extra-budgétaires nettes figurant au budget voté et celles figurant au compte provisoire se réduit à moins de 2 milliards.

Ce phénomène, combiné avec l'effet des plus-values de recettes se reflète clairement dans le solde financier net de l'Etat (tableau 3).

Celui-ci se solde par un déficit de 11,5 milliards au compte provisoire de 1992, le compte provisoire de 1993 montre un déficit de seulement 328 millions, alors que pour cette même année presque 7,5 milliards étaient prévus. En 1994, le compte provisoire affiche un excédent de 2,7 milliards, alors que 6,3 milliards de déficit étaient prévus.

Il serait erroné de mettre cette évolution favorable intégralement sur le compte de la "rigueur budgétaire", même si on a pu déceler au cours des dernières années une volonté de freiner les excès du passé. En fait, les plus-values de 8,7 milliards et de 10,5 milliards au niveau des recettes budgétaires et extra-budgétaires nettes pour les années 1993 et 1994 représentent le principal élément explicatif.

Toutefois, la Chambre de Commerce voudrait insister sur le fait que malgré une augmentation considérable du volume des recettes on a assisté au fil des années à une précarisation de leur structure. Etant donné que chaque année le Gouvernement constate qu'un freinage des dépenses devient de plus en plus difficile en raison de la prolifération des dépenses dites "incompressibles", il est opportun de se demander si l'on n'est pas en train de mettre en péril l'évolution à long terme des finances du pays en finançant un volume croissant de dépenses "incompressibles" par des recettes, certes croissantes, mais exposées à de nombreux aléas.

Les Gouvernements successifs ont réduit leur marge de manoeuvre politique en autorisant des dépenses qui aujourd'hui s'avèrent incompressibles. Les efforts entamés pour freiner l'évolution des dépenses doivent absolument être poursuivis, afin de rétablir un certain équilibre à long terme entre ce que l'Etat peut dépenser et ce à quoi il peut s'attendre raisonnablement au niveau des recettes.

On est en droit de se demander si les recettes budgétaires actuelles confortables n'ont pas pour résultat un relâchement de la vigilance des autorités publiques.

Les premiers signes annonciateurs d'un certain retournement de tendance au niveau des recettes publiques commencent à se manifester.

Ainsi pendant le discours de présentation du projet de budget pour 1996, le Premier Ministre a exprimé son inquiétude quant à l'évolution de certaines recettes de l'Etat. Il s'agit d'une part des accises sur carburant. En effet, la hausse du prix à la pompe du carburant au Luxembourg a réduit le différentiel de prix

par rapport aux pays voisins, ce qui a réduit l'attrait de ce produit et donc également la distance qu'un résident étranger est prêt à parcourir pour venir s'approvisionner au Luxembourg.

D'autre part, l'impôt sur le revenu des collectivités a connu des taux de progression importants au cours des dernières années, notamment en raison du développement rapide des activités du secteur bancaire. Toutefois, les résultats de ce secteur en 1994 ont été en retrait par rapport à 1993 et le résultat net a augmenté en raison d'une diminution de la constitution nette de provisions.

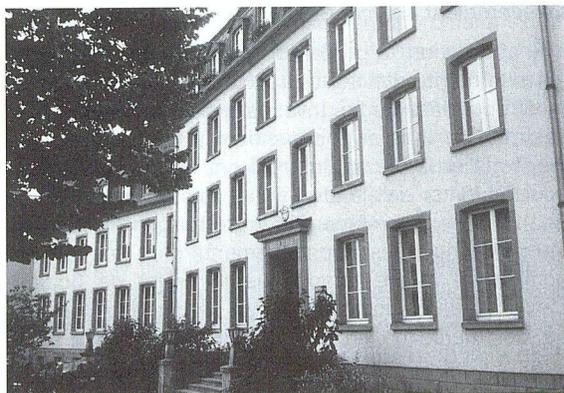
Ainsi, la Chambre de Commerce se doit de rappeler que les recettes de l'Etat, en raison de l'harmonisation obligée de la fiscalité indirecte et en raison de la prépondérance d'un secteur au niveau des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités, comportent des risques pour l'avenir et ne doivent de ce fait pas servir de base pour introduire de nouvelles dépenses qui pourront s'avérer incompressibles par la suite.

Si nos responsables politiques ne manquent pas une occasion pour rappeler que le Luxembourg est un des seuls pays à respecter tous les critères prévus dans le traité de Maastricht et qu'il fera sans doute partie, le moment venu, du club restreint pouvant former l'UEM, il faut pourtant rappeler que les critères de convergence retenus sont le résultat de négociations ayant abouti au plus petit dénominateur commun. Par contre au Luxembourg le Gouvernement invoque régulièrement la confortable marge de manoeuvre par rapport à ces critères pour justifier des accroissements importants des dépenses, ce qui aux yeux de la Chambre de Commerce revient à un détournement de ces critères, par rapport à leur objectif premier.

En outre, ces critères tout à fait significatifs pour des pays comme la France, l'Allemagne et l'Italie, ne tiennent pas compte des spécificités du Luxembourg. En effet, les paramètres mesurés pour analyser le degré de convergence ont une volatilité beaucoup plus élevée au Luxembourg que dans les autres pays.

Jusqu'à présent, la volatilité a souvent joué dans le bon sens, ce qui a pu masquer certaines faiblesses structurelles du pays.

Etant donné que cette volatilité accrue est connue, il faut considérer que les critères de convergence du Traité de Maastricht ne sauraient être des garde-fous satisfaisants pour le Luxembourg et qu'il faudra s'en tenir à des contraintes de gestion beaucoup plus strictes.



II.2) Les fonds d'investissement publics

Recettes des fonds en millions de francs

	Prévisions budgétaires	Recettes effectives	Variation/ Prévisions
1986	3.430,0	3.457,0	+0,7 %
1987	3.155,0	5.667,8	+79,0 %
1988	2.800,0	4.851,6	+73,0 %
1989	3.275,0	10.076,1	+207,0 %
1990	2.900,0	6.000,0	+107,0 %
1991	3.225,0	3.273,7	+1,51%
1992	4.500,0	4.505,9	+0,13%
1993	5.500,0	7.065,5	+28,46%
1994	6.725,0	11.334,4	+68,54%
1995	8.080,9		
1996	8.400,0		

Le compte provisoire pour 1994 montre que les recettes effectives des principaux fonds d'investissements publics dépassent de plus de 68% les prévisions budgétaires.

Dans le cadre de l'affectation des plus-values, le Gouvernement a alloué 5,65 milliards de francs à différents fonds dont les fonds d'investissement publics scolaire et administratif, le fonds spécial pour la protection de l'environnement, et le fonds du rail sont les principaux bénéficiaires.

Le gonflement des dotations aux fonds d'investissement a abouti à un excédent des recettes par rapport aux dépenses ce qui a sensiblement fait croître les avoirs des fonds au 31/12/1994 par rapport à fin 1993.

Cette politique de renflouage n'est pas nouvelle puisqu'en 1989 une dotation de 10 milliards de francs avait permis au cours des exercices suivants le maintien du rythme d'investissement à un niveau élevé. La dotation totale de 11,3 milliards de francs au titre de 1994 s'inscrit dans la même philosophie.

Tout en regrettant que l'affectation de plus-values prive le Parlement de ses prérogatives en matière budgétaire, la Chambre de Commerce préfère assister à une constitution de réserves au profit des fonds d'investissement plutôt que de les voir absorbées par des dépenses de fonctionnement.

En 1995, d'après le budget voté, les dépenses des principaux fonds d'investissement resteront également inférieures aux recettes, ce qui contribuera à faire légèrement augmenter les avoirs.

L'affectation "a posteriori" de plus-values de recettes a le mérite d'éviter un recours massif à l'endettement pour financer les investissements des exercices postérieurs. Il ne faut cependant pas perdre de vue les 5 milliards d'emprunts qui ont été émis en 1995 pour le fonds des routes. Tout comme en 1994, la Chambre de Commerce doit regretter que le programme pluriannuel des investissements n'ait pas été disponible en même temps que le projet de budget. L'examen de ce document aurait permis à la Chambre de Commerce de s'exprimer sur l'opportunité et le financement des projets d'investissement qui seront effectués par le biais de la "loi de garantie".

II.3) La trésorerie de l'Etat

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci se compose principalement des réserves budgétaires et des avoirs des fonds publics.

La trésorerie comprend également les dépôts aux Comptes Chèques Postaux et le "float" résultant des différences entre les rythmes d'encaissement des recettes et de décaissement des dépenses. Ce dernier s'enrichit par ailleurs passagèrement des recettes encaissées, mais non prévues, que constituent les plus-values.

L'analyse de la trésorerie s'impose pour une double raison.

D'abord, sans constituer dans son intégralité une marge de manoeuvre de l'Etat, elle n'en est pas moins un indicateur de l'aisance de la situation financière des pouvoirs publics.

Ensuite, dans la mesure où une partie de la trésorerie peut être placée à court terme, voire à moyen terme, elle est à l'origine de recettes d'intérêts.

En ce qui concerne l'évolution de la trésorerie jusqu'en 1988, on pouvait l'approcher - à défaut d'indications plus précises -, par l'examen du poste "placement de fonds" figurant au rapport annuel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

Cependant, la Chambre de Commerce regrette que depuis 1988 ce chiffre ne soit plus publié. Cette omission nuit à la transparence du document budgétaire.

Le tableau ci-après a trait aux données principales et reprend les encours de la réserve budgétaire et des fonds d'investissement publics.

	Réserve budgétaire	Avoir des fonds d'investissement	Total réserves et avoirs	Total trésorerie
31.12.85	5,0	9,1	14,1	26,4
31.12.86	5,5	8,8	14,3	33,4
31.12.87	5,6	10,3	15,9	34,4
31.12.88	6,0	9,9	15,9	36,2
31.12.89	6,8	14,7	21,5	non publié
31.12.90	7,3	15,3	22,6	non publié
31.12.91	4,9	9,3	14,2	non publié
31.12.92	0,5	6,9	7,4	non publié
31.12.93	0	4,8	4,8	non publié
31.12.94	0	8,4	8,4	non publié
31.12.95 *	0	9,3	9,3	/
31.12.96 **	0	7,5	7,5	/

Unité: milliards de francs * budget voté ** projet de budget

Alors qu'après la publication du compte provisoire de 1993 on pouvait redouter une disparition totale des avoirs des fonds en 1994, on a assisté en fait à un renversement de tendance dû en grande partie à l'affectation des plus-values de recettes prédécrites. Le code 93 "Dotations de fonds de réserve" s'élève à 22,9 milliards en 1994 et pour 1996 23,2 milliards sont prévus.

La Chambre de Commerce constate un manque de transparence à l'égard de ces chiffres étant donné que tous les fonds ne figurent pas dans le document budgétaire. Il serait utile de pouvoir disposer de

tableaux détaillés sur tous les fonds comme c'est le cas p.ex. pour les fonds des routes.

Pour ce qui est de la trésorerie de l'Etat, la Chambre de Commerce ne peut que procéder à une évaluation compte tenu de 2 milliards d'intérêts touchés sur les fonds en dépôt en 1994 et compte tenu des taux d'intérêt à court terme. Ainsi elle estime que la trésorerie de l'Etat s'élevait en moyenne à 40 milliards au cours de l'année 1994, ce qui représente une progression importante par rapport à l'estimation faite pour l'exercice 1993.

II.4) La capacité d'emprunt de l'Etat

Alors qu'en 1991 le ratio dette/PIB avait atteint son point le plus bas, celui-ci a progressivement augmenté et a subi un brusque accroissement en raison d'émissions d'emprunts d'un montant de 5 milliards de Luf en 1995.

Ainsi en 1995 le ratio dette/PIB s'est élevé à 3,83%, c.-à-d. plus du double de celui de 1991 et pour fin 1995 un ratio de 5,2% est avancé dans le texte du projet de loi concernant le budget de l'Etat.

Le niveau d'endettement de l'Etat luxembourgeois se situe, certes, loin des 60% constituant la limite supérieure admis par le protocole n°5 sur la procédure concernant les déficits excessifs et précisant les dispositions de l'article 104C du Traité de Maastricht. Pourtant il est étonnant de devoir constater qu'en période de reprise économique et d'accroissement des recettes l'Etat doit augmenter son endettement.

La capacité d'emprunt de l'Etat luxembourgeois reste élevée mais en raison de la précarité caractérisant certaines recettes, la prudence reste de mise.



Partie III: Les interventions de l'Etat dans l'économie

III.1) La norme budgétaire

Les auteurs du projet de loi concernant le budget de l'Etat pour 1996 rappellent dans l'introduction que conformément à la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement entend mener une "politique budgétaire prudente en veillant plus particulièrement à ce que la progression des dépenses de l'Etat soit liée à l'évolution de la croissance économique. A cette fin, la progression des dépenses de l'Etat devra donc être contenue dans les limites de la croissance du produit intérieur brut durant la prochaine période quinquennale".

Ainsi, "la politique budgétaire du Gouvernement se situe donc primordialement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur le structurel".

A cet égard, la Chambre de Commerce ne peut que répéter ce qu'elle avance depuis des années et se permet de reproduire un passage extrait de son avis sur le projet de loi concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 1995:

"Malgré le fait que le Gouvernement continue de souligner vouloir respecter la norme budgétaire, la Chambre de Commerce doit constater depuis des années dans ses avis relatifs aux projets de budget, des dépassements des dépenses effectives largement au-delà du seuil qu'impose la norme budgétaire. Le principe de la norme budgétaire en tant que telle est contestable en soi. En effet, d'aucuns considèrent que l'influence de l'Etat dans l'économie dépasse les limites du nécessaire et de l'acceptable et préconisent une progression des dépenses étatiques effectives inférieure à la norme budgétaire, ce qui devrait permettre de réduire l'emprise de l'Etat. Une gestion plus rigoureuse des dépenses et une révision des procédures d'allocation des ressources publiques créeraient une marge de manoeuvre plus importante à l'égard du secteur privé, ce qui donnerait à l'Etat dans une deuxième étape la possibilité de diminuer la ponction fiscale."

Ainsi la Chambre de Commerce est d'avis que la conjoncture économique actuelle devrait inciter le Gouvernement à réviser l'évolution structurelle des dépenses. Or, la norme budgétaire, qui n'a d'ailleurs jamais été respectée, conduit à une situation paradoxale, dans la mesure où l'Etat accroît le rythme de croissance des dépenses en période de bonne conjoncture, et théoriquement le ralentit en période de conjoncture défavorable, ce qui est contraire au principe de politique économique anti-cyclique. En outre, le non-respect systématique de la norme budgétaire conduit à une augmentation du poids de l'Etat dans l'économie.

Le fait de considérer la norme budgétaire comme le seul garde-fou en matière de finances publiques réduit les discussions concernant la "gestion rigoureuse" de celles-ci à un débat sur le taux d'accroissement, alors que le niveau des dépenses publiques semble acquis,

ce qui serait impensable dans une entreprise privée où normalement chaque allocation de ressources doit être justifiée.

La Chambre de Commerce estime qu'une gestion moderne des finances publiques passe par l'abandon des mécanismes des enveloppes budgétaires croissantes.

Le tableau rétrospectif ci-dessous permet de comparer la norme budgétaire annoncée et l'augmentation effective des dépenses avec le taux de croissance du PIB.

en %	Norme annoncée du projet de budget	Augmentation effective des dépenses ⁽¹⁾	Variation du PIB	
			en volume	aux prix courants
1986	5,0	11,4	5,0	6,2
1987	3,0	10,1	4,2	1,0
1988	3,4	14,8	6,4	7,5
1989	2,3	20,7	7,8	8,1
1990	7,4	23,2	4,6	6,0
1991	7,2	23	2,7	6,6
1992	6,0	15,9	2,7	6,7
1993	7,2	12	2,8	4,9
1994	5,2	14,7	4,1 ⁽³⁾	5,4 ⁽³⁾
1995	5,2	6,3 ⁽²⁾	3,3 ⁽⁴⁾	6,6 ⁽⁴⁾
1996	5,1	5,7 ⁽²⁾	3,5 ⁽⁴⁾	7,4 ⁽⁴⁾

source: Statec

⁽¹⁾ Compte provisoire de l'exercice (n) par rapport au budget voté de l'exercice (n-1).

⁽²⁾ Projet de budget de l'exercice (n) par rapport au budget définitif de l'exercice (n-1).

⁽³⁾ Estimation

⁽⁴⁾ Prévisions

III.2) Les recettes de l'Etat

Le projet de budget pour 1996 comporte des recettes ordinaires pour 153,6 milliards de Luf et des recettes extraordinaires pour 1,25 milliard de Luf, soit une augmentation du total des recettes de 6,67% par rapport au budget définitif de 1995.

Dans les recettes extraordinaires, on retrouve au budget voté pour 1995 et au projet proposé pour 1996 1 milliard de recettes d'emprunts nouveaux et un montant de 250 millions annuels de ventes de bâtiments.

en milliards	Recettes d'après budget voté	Recettes d'après compte provisoire	Plus-value de recettes
1987	80,1	86,3	6,2
1988	85,0	92,8	7,8
1989	89,6	103,5	13,9
1990	97,3	110,0	12,7
1991	109,1	113,7	4,6
1992	118,1	121,3	3,2
1993	124,5	133,1	8,6
1994	136,0	145,3	9,3

Depuis 1993, le budget de l'Etat renoue avec des plus-values de recettes importantes. Pour 1994 on peut noter dans le tableau ci-dessus que les plus-values de recettes s'élèvent à 9,3 milliards. Si cette évolution a permis, d'après le compte provisoire de 1994 de dégager un excédent budgétaire de

presqu'un demi milliard il est néanmoins important qu'elle n'amène pas le Gouvernement à répéter les excès du passé où des dépassements de dépenses de plus de 15 milliards ne semblaient pas l'inquiéter outre mesure.

Dorénavant une plus-value de recettes devra être considérée comme un élément exceptionnel, et non pas comme une donnée structurelle qui permettra d'engager des dépenses récurrentes, voire "incompressibles". Au niveau de la fiscalité indirecte, le Gouvernement vient d'enregistrer les premiers signaux négatifs annonçant un retournement de tendance. Pour ce qui est de la fiscalité directe, il est évident que le secteur fournissant de façon directe ou indirecte la plus grosse contribution, ne pourra se développer indéfiniment en suivant les taux de croissance du passé récent.

Actuellement, le secteur bancaire s'est engagé dans une politique de "consolidation", un objectif qu'il poursuivra. Compter sur des taux de croissance importants dans ce secteur relèverait d'un optimisme dangereux. Comme déjà énoncé dans un chapitre précédent, certains résultats n'ont pu être maintenus que grâce à des reprises sur provisions.

Eu égard au fait que la structure des recettes contient certains éléments précaires, il est important que le Gouvernement adapte la structure des dépenses afin d'y inclure des éléments de flexibilité laissant une marge de manoeuvre suffisante en cas de retournement ou de ralentissement durable du niveau de l'évolution des recettes publiques.

III.3) Les transferts aux entreprises

	Budget définitif 1995	Projet de budget 1996	Variation en %
31. Subvention d'exploitation	5773,9	6084,8	+5,4%
32. Autres transferts de revenus aux entreprises	4331,5	4284,7	-1,1%
Sous-total	10105,4	10369,5	+2,6%
dont à la SN des CFL	7247,1	7159,8	-1,2%
51. Transfert de capitaux aux entreprises	3779,8	2944,3	-22,1%
Total aux entreprises (31+32+51)	13885,2	13313,8	-4,1%

Unité: millions de francs

Les postes 31 et 32 ont subi des modifications de taille entre les exercices 1994 et 1995. Les subventions CFL ont dû être reclassées conformément à la directive 91/440/CEE et en application du règlement n° 1192/69. Ces modifications ayant été effectuées, les postes 31 et 32 sont à nouveau comparables pour les exercices 1995 et 1996.

On note que leur évolution (code 31+32) se situe en dessous de la norme budgétaire. Il est cependant

difficile d'émettre un jugement global sur l'opportunité de ces dépenses, étant donné qu'une petite partie de ces fonds revient aux entreprises privées et la part prépondérante aux entreprises publiques ou autres institutions non soumises à la sanction du marché et/ou se trouvant en situation de monopole.

La quasi-totalité des montants inscrits aux codes 31, 32 et 51 sont des dépenses motivées par des considérations sociales et ne devraient donc pas figurer sous les libellés "subventions, transferts de revenus ou transferts de capitaux aux entreprises".

La Chambre de Commerce réitère une demande formulée depuis des années: Pour être en mesure d'analyser de façon pertinente les différents codes, il faudrait pouvoir disposer du projet de budget sous une forme permettant des applications informatiques.

Les traitements manuels effectués par les chambres professionnelles et le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration de leurs avis sur le budget de l'Etat sont extrêmement fastidieux lorsqu'il s'agit de regrouper les postes de dépenses relatifs à certains codes et le risque d'erreurs est élevé.

III.4) Les transferts aux administrations publiques locales

	Budget définitif 1995	Projet de budget 1996	Variation en %
43. Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1377,4	1441,6	+4,7%
63. Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	1121,9	1169,7	+4,2%
93. Alimentation du fonds communal de dotation financière	8332,1	8876,8	+6,5%
Total aux administrations publiques locales	10831,4	11488,1	+6,1%

Unité: millions de francs

Le tableau ci-dessus montre que l'évolution de la somme des transferts aux administrations publiques locales et au fonds communal de dotation financière dépasse de 1% la norme budgétaire.

Un taux d'accroissement de 6,1% représente une nette amélioration par rapport aux années précédentes où des taux d'accroissement bien plus élevés étaient la règle.

Une gestion saine des deniers publics exige également une telle gestion au niveau local. Ainsi la Chambre de Commerce regrette de constater chaque année que la situation financière de l'Etat ne sont pas faciles à apprécier, mais que la situation financière est encore plus difficile à saisir au niveau communal. S'il est vrai que les finances de l'Etat sont difficiles à analyser, il faut constater que les finances communales offrent encore moins de transparence, bien que les

sommes en jeu soient importantes. En effet, pour se rendre compte de l'étendue des sommes destinées aux administrations publiques locales, il faut ajouter le produit de l'impôt commercial communal, à savoir 9,6 milliards, aux 11,5 milliards de transferts prévus pour 1996.

Il faut noter que le produit de cet impôt s'élève à 11,7 milliards au compte provisoire de 1994, ce qui confirme que tout comme l'administration centrale, les administrations locales bénéficient également du phénomène de plus-values de recettes.

Concernant l'allocation de ces ressources, la Chambre de Commerce voudrait reproduire un passage de son avis sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1995 qui reste toujours d'actualité:

"Sachant que l'impôt commercial communal représente une charge importante pour les entreprises, la Chambre de Commerce considère qu'une transparence accrue au niveau des dépenses communales et une révision du train de vie des communes s'imposent, afin de permettre une discussion sérieuse sur les effets contre-productifs de l'impôt commercial communal.

Que ce soit au niveau national, ou au niveau local, la justification de toute dépense devrait être prouvée chaque année. La technique de "zero budget" devrait remplacer le système des enveloppes ajustées d'après des paramètres discrétionnaires suivant les affectations.

Alors que le secteur privé a dû intégrer des concepts comme le "lean management", on peut se demander si les autorités publiques ne sont pas obligées d'en faire de même, étant donné qu'à travers le système de la norme budgétaire elles s'accordent "a priori" le droit d'augmenter leurs dépenses d'un taux atteignant au moins celui de la croissance économique.

Puisque la croissance est obtenue principalement par le secteur privé qui essaie en permanence d'augmenter l'efficacité de ses méthodes de gestion et de production, il devrait en être de même pour l'Etat qui bénéficie des retombées de ces efforts.

Chaque franc de valeur ajoutée découlant d'un accroissement de l'efficacité marginale au niveau du secteur privé, devrait s'accompagner d'un accroissement de l'efficacité marginale comparable des dépenses de l'Etat. Une telle orientation contribuerait au moins à respecter la norme budgétaire, voire à diminuer le poids de l'Etat dans l'économie.

Si pour des raisons liées à la rigidité du statut du personnel de la fonction publique, il n'est pas possible de suivre la voie préconisée ci-avant, l'Etat devra faire comme certaines entreprises qui n'arrivent pas à produire rationnellement certains services pour des raisons diverses (dimension de l'entreprise en dessous de la taille critique, internalisation non justifiée, personnel non qualifié pour certains services à prescrire, etc.); il devra sous-traiter dans la mesure du possible les prestations qui pourront, à niveau de qualité équivalent, être produits d'une manière plus économique par le secteur privé."

Partie IV: Les accents du budget de l'Etat pour 1996

Dans cette partie, la Chambre de Commerce commentera quelques-unes des priorités politiques du projet de budget 1996.

IV.1) Le développement des activités économiques

Dans la déclaration du 22 juillet 1994, le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental "la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences de la concurrence internationale". Aussi "la restructuration permanente du tissu industriel luxembourgeois et l'objectif d'équilibre inter- et intrasectoriel motivent la poursuite d'une politique de développement et de diversification industrielles active par la création et l'implantation d'entreprises et d'activités nouvelles".

La Chambre de Commerce souscrit pleinement à cette priorité de la déclaration gouvernementale. D'une part, on assiste depuis plus d'une vingtaine d'années au Luxembourg, comme dans d'autres pays industrialisés, à un phénomène de "désindustrialisation relative", c.-à-d. à une diminution rapide de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée globale. Il ne s'agit pas d'une diminution en chiffres absolus, mais au contraire un accroissement important de la valeur ajoutée est enregistré pour les activités industrielles. Comme le secteur des services s'est développé encore plus rapidement, la situation est devenue la suivante: La résultante de la dynamique plus forte des services par rapport à l'industrie est une diminution de la part relative de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB. Ce phénomène est d'autant plus prononcé au Luxembourg, que les activités de services s'étendent de plus en plus et ne se limitent pas au secteur de la banque et des assurances. Elles englobent aujourd'hui des prestations fiduciaires, d'ingénierie et de conseil dans les domaines les plus variés, l'audio-visuel, les télécommunications, les transports etc. La politique de diversification poursuivie depuis des décennies a porté ses fruits. Il faudra néanmoins veiller à ce que les succès obtenus ne mettent pas en danger l'équilibre intersectoriel.

La Chambre de Commerce a déjà souligné les risques de naissance d'un monolithisme au niveau des recettes fiscales et au niveau de la création de valeur ajoutée dans le secteur financier et dans les branches qui en dépendent directement ou indirectement.

Il est donc évident que la politique de diversification doit être poursuivie sur une base aussi large que possible.

La tâche du Gouvernement ne sera pas facile, étant donné qu'il est régulièrement amputé de ses moyens d'intervention. La loi-cadre économique révisée du 27 juillet 1993 a supprimé les aides à caractère général, excluant de ce fait nombre d'entreprises du bénéfice

d'aides précieuses. Depuis lors, la Commission CEE est revenue à charge pour demander de nouvelles limitations dans le domaine des aides à caractère régional. La Chambre de Commerce souscrit aux objectifs du Traité de Rome visant l'établissement d'une concurrence saine et loyale, toutefois elle exige un traitement non-discriminatoire à l'égard du Luxembourg et de tout autre pays de l'Union Européenne ne recourant pas aux voies de facilité pratiquées par des pays membres. Dans ce contexte, il est étonnant de constater avec quelle aisance ont été oubliées les dévaluations assez récentes au sein du SME, qui ont conduit à une redistribution des cartes de la compétitivité au détriment, entre autres, des pays de la zone Deutschmark.

Etant donné que les autorités de Bruxelles semblent prendre régulièrement en étau, non seulement en matière d'aides aux entreprises, le Luxembourg, les autorités publiques devront agir au niveau national pour compenser cette perte forcée de compétitivité du pays en tant que lieu d'implantation d'activités nouvelles.

La Chambre de Commerce note avec satisfaction les importants efforts déployés par le Gouvernement pour attirer des entreprises et des activités nouvelles sur le territoire luxembourgeois, mais doit constater que l'outil fiscal, malgré les promesses inscrites dans la déclaration gouvernementale, n'est pas suffisamment utilisé pour améliorer de façon ponctuelle et sélective la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Au contraire, depuis quelques années, on note une augmentation de la pression fiscale concernant plus particulièrement certains secteurs d'importance majeure.

IV.2) Le développement des investissements de l'Etat

Pour 1996, il est prévu que les dépenses d'investissement progressent de 12,8%, c.-à-d. leur taux d'accroissement dépasse largement la norme budgétaire. Cette initiative montre bien la volonté du Gouvernement de maintenir un niveau élevé d'investissement. La Chambre de Commerce peut souscrire à cette politique, à condition qu'il s'agisse d'investissements susceptibles d'avoir un impact favorable sur le développement économique du pays. L'accent ne doit pas être mis sur le volume des investissements, mais sur leur qualité et leur potentiel générateur de valeur ajoutée. A cet égard, la route du Nord et la liaison avec la Sarre occupent un rang privilégié. En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures publiques, une attention particulière devra être réservée à l'extension des zones d'activités commerciales et artisanales.

Pour l'analyse du projet de budget sous rubrique, la Chambre de Commerce ne disposait pas du plan d'investissement pluriannuel mis à jour, ce qui l'empêche de s'exprimer sur l'opportunité des investissements envisagés par le Gouvernement. Ce fait est d'autant plus regrettable que le plan d'investissement pluriannuel est le seul document reprenant les investissements que le Gouvernement entend financer sur base de la loi de garantie du 13 avril 1970.

Pour des raisons de transparence, il aurait été utile que les auteurs du projet de loi sous avis précisent les projets qui seront financés par le biais de ce mécanisme. Plus de transparence en la matière aurait permis à la Chambre de Commerce de consolider les dépenses relatives aux projets en question avec les autres dépenses, ce qui aurait permis de calculer un solde financier net de l'Etat tenant compte de ces projets. En outre, il faut se rendre à l'évidence que les projets en question contribuent au dépassement de la norme budgétaire lorsqu'on examine la situation consolidée des finances publiques. Il en est de même pour la dette publique. Aussi la Chambre de Commerce estime-t-elle que la loi de garantie du 13 avril 1970 devrait seulement trouver application dans les hypothèses où les immeubles à construire sont pris en location par des tiers. Si cette dernière condition n'est pas remplie, il faudra recourir aux modes de financement traditionnels comme p.ex. l'emprunt et ceci dans un souci de transparence des finances publiques.

IV.3) La coopération au développement

Le projet de budget pour 1996 prévoit d'augmenter l'aide publique luxembourgeoise au développement et de la porter à 0,42% du PNB, l'objectif étant d'atteindre le taux de 0,7% du PNB à la fin de la décennie. Ainsi, en 1996 les fonds budgétaires disponibles s'élèveront à 2,6 milliards de Luf.

Etant donné que les crédits budgétaires en question sont très élevés et continueront de croître à l'avenir, il est important d'associer dans la mesure la plus large possible les entreprises luxembourgeoises à la réalisation des projets financés à l'aide de fonds publics.

Pour ce qui est de l'aide au développement en général, la Chambre de Commerce est d'avis que les ressources allouées devront être engagées de façon à maximiser les effets des aides qui malgré leur importance, que ce soit du côté luxembourgeois ou au niveau des autres pays donateurs, restent limitées par rapport à l'ampleur de la misère et des situations de détresse à travers le monde.

IV.4) Le renforcement du budget pour la promotion culturelle

Aux yeux de la Chambre de Commerce, le Luxembourg devra continuer à développer son patrimoine culturel ce qui fera croître entre autres les attraits du pays au profit de l'industrie du tourisme.

L'année de la culture 1995 permettra de faire un bilan des forces et faiblesses du Luxembourg en la matière et de prendre les options pour l'avenir en connaissance de cause. La culture faisant partie de ces domaines où la corrélation qualité-prix n'est pas forcément établie, il est primordial de déterminer des stratégies bien réfléchies prenant en considération les ressources possibles et les objectifs à atteindre.

Aussi la Chambre de Commerce voudrait-elle mettre en garde les autorités publiques devant la réalisa-

tion de projets trop ambitieux, qui en plus du coût d'investissement initial démesuré, pourrait engendrer des dépenses récurrentes ayant la fâcheuse tendance de devenir "incompressibles".

IV.5) La protection de l'environnement

Le projet de budget du Ministère de l'environnement progresse au total de 10,4% d'une année à l'autre, c'est-à-dire plus rapidement que le total des dépenses de l'Etat. Le fonds pour la protection de l'environnement pour sa part, prévoit un programme d'investissements de 2.188 Mio de francs, soit une progression de 28%.

Ces augmentations soulignent la volonté du Gouvernement d'intensifier son action en matière de protection de l'environnement.

Au niveau de la politique de l'environnement, l'année 1995 aura été marquée par les débats sur l'introduction d'écotaxes en matière d'emballages pour liquides alimentaires et de la redevance en matière d'eaux usées. La Chambre de Commerce renvoie à ses avis des 29 mai 1995 et 6 juin 1995 pour l'analyse détaillée de ces projets, dont on ne peut que constater la foncière inadéquation avec le contexte économique.

Pourtant le projet de budget pour 1996 prévoit au niveau du fonds pour la protection de l'environnement des recettes au titre d'écotaxes pour un montant de 700 Mio de francs. Au stade actuel, l'argumentation développée dans l'avis budgétaire 1995 de la Chambre de Commerce au sujet du déphasage entre la prévision budgétaire de recettes et la législation de base habilitante non encore votée par le parlement, reste de mise.

Le projet de loi relatif aux emballages pour liquides alimentaires, dans sa dernière version, reste inacceptable pour la Chambre de Commerce, qui ne comprend pas l'obstination des responsables de la politique gouvernementale de vouloir faire cavalier seul, alors que l'échéance prochaine du 30 juin 1996, pour la transposition de la directive communautaire n° 94/62/CE sur les emballages, obligera notre pays à adopter une législation intégrée couvrant l'éventail complet des emballages. La Chambre de Commerce maintient son opposition à l'introduction de taux de remplissage pour les emballages pour liquides alimentaires, inconciliable avec le principe de la non-discrimination des emballages et celui de l'équivalence écologique entre remplissage et recyclage.

Entre-temps, les secteurs économiques ont traduit dans les faits leur intention d'apporter leur contribution dans la récupération des emballages, en créant Valorlux. Il faut souligner que l'action de Valorlux est tributaire de la volonté des responsables de la politique de récupération des déchets ménagers, à savoir l'Etat mais surtout les syndicats communaux, à collaborer pour la mise en place d'une infrastructure adéquate permettant la récupération des déchets.

En ce qui concerne le déversement des eaux usées, il est essentiel qu'il soit tenu compte des

efforts propres des entreprises pour assainir les eaux. Il faut donc, lors de la définition du cadre légal, tenir compte des situations particulières des entreprises, pour éviter en fin de compte une pénalisation des efforts accomplis jusqu'à présent et une détérioration de leur compétitivité par l'octroi de conditions d'exploitation excessives.

Le dossier de la décharge pour déchets industriels se trouve toujours dans la phase administrative d'autorisation, et les récentes déclarations des opposants à ce projet ne laissent pas conclure à une accélération de la procédure. Pour les entreprises de production du pays, il est de première importance de disposer d'une infrastructure de traitement des déchets, répondant à leurs besoins. Aussi faut-il relever que la future décharge répondra aux exigences les plus strictes en matière de protection de l'environnement.

La Chambre de Commerce se doit également de répéter, que la législation commodo-incommodo constitue un sujet permanent de critiques de la part des entreprises, qui se voient constamment freinées dans leur gestion quotidienne ainsi que dans la mise en place de nouveaux investissements par les contraintes très exigeantes qui leur sont imposées. La prochaine réforme de la loi du 12 mai 1990 devra remédier aux excès du passé et procéder aux modifications nécessaires.

Le succès de la politique de protection de l'environnement passe par l'adhésion des entreprises qui devront intégrer les considérations et les exigences écologiques dans leur gestion quotidienne. La Chambre de Commerce regrette que trop souvent les entreprises ont l'impression de se faire forcer la main, sans que leurs soutien et coopération ne soient véritablement recherchés.

IV.6) L'évolution des crédits au profit de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et de l'assurance-pension

Il est prévu que la contribution de l'Etat aux différentes branches de la sécurité sociale augmente de 5%, ce qui est légèrement inférieur à la progression générale des dépenses de l'Etat.

Au niveau de l'assurance-maladie, le projet de budget 1996 visualise pour la première fois l'effet de la réforme de l'assurance-maladie de 1992, à savoir que l'intervention de l'Etat ne se fait plus au niveau des prestations et des frais administratifs, sauf en ce qui concerne les prestations de maternité, mais par des surprimes correspondant respectivement à 250% du taux de cotisation sur la masse salariale cotisable des bénéficiaires de pension et à 10% du taux de cotisation sur la masse salariale des autres assurés. Le projet de budget comporte par ailleurs une première tranche de 250 Mio d'un montant forfaitaire de 780 Mio, que l'Etat s'est engagé à verser au titre des anciens articles 67 et 68 du C.A.S..

Si l'évolution de l'assurance-maladie ne paraît pas préoccupante au niveau du budget de l'Etat pour

l'année 1996, la Chambre de Commerce ne voudrait quand même pas manquer de souligner et de rendre attentif à quelques problèmes, qu'il faudra résoudre.

Elle doit tout d'abord constater qu'au niveau de la prise en charge des cures thermales, on a assisté à un débat dénaturant la fonction de l'assurance-maladie. Cette dernière aurait en fin de compte dû se prêter à prendre en charge le déficit d'exploitation d'une infrastructure dont la responsabilité incombe à l'Etat. Il ne saurait être acceptable pour la Chambre de Commerce que le nécessaire effort d'assainissement de l'assurance-maladie, exercice difficile qu'il s'agit de mener de façon permanente et conséquente, fasse déjà l'objet de pressions, alors que les premiers résultats timides de jugulation de la progression des dépenses se font sentir.

Dans le même ordre d'idées, il est indispensable que tous les instruments d'analyse des dépenses soient rapidement mis en oeuvre en vue de pouvoir mener une politique efficace de gestion des dépenses de l'assurance-maladie. Il est bien possible que tous les efforts au niveau micro-économique, ayant pour but d'éviter des dérapages dans le domaine des dépenses, soient anéantis par les répercussions incisives que risque d'avoir le programme d'investissement du plan hospitalier en termes de frais de fonctionnement sur l'assurance-maladie.

A cet égard, il faut dénoncer le fait que l'établissement et l'exécution de ce plan se fassent sans le concours des responsables de la gestion de l'assurance-maladie et que les projets afférents semblent davantage être dictés par des considérations politiques relevant du souci de prestige local et d'autres préoccupations, que par les exigences en rapport avec une infrastructure hospitalière répondant aux besoins réels de la population.

Si l'assurance-pension ne nécessite pas des interventions spécifiques au niveau du budget de l'Etat 1996, des discussions devront être menées au sujet de son orientation future. Le débat vient d'être ouvert quant aux options à prendre dans le cadre de la politique de convergence entre les régimes contributif et non-contributif de pension. L'étude actuarielle présentée par le Ministère de la Sécurité Sociale examine entre autres l'impact à moyen et à long terme sur le budget de l'Etat des régimes de la protection vieillesse.

Il est un fait que l'assurance-pension telle que configurée actuellement, tant au niveau du régime contributif que du régime non-contributif, ne pourra se maintenir que si la population active croît régulièrement et indéfiniment. Or, une telle évolution signifie tout simplement, que la population active représente en l'an 2015 pour le secteur contributif 300.000 personnes. Une telle perspective ne semblant pas pouvoir rallier l'adhésion générale, il est inévitable de chercher des solutions permettant le financement des revenus de remplacement après la vie active à des coûts supportables pour l'économie nationale. Dans ce débat, il faudra également tenir compte de la proportion croissante des transferts de pensions destinée à des retraités ayant regagné leur pays de résidence après un séjour temporaire au Luxembourg.

Un autre sujet de discussions sera l'assurance-dépendance. D'après ses protagonistes, les travaux préparatoires seraient déjà bien avancés. Il faut constater qu'une discussion publique n'a pas eu lieu jusqu'à présent avec les représentants des entreprises. Pour la Chambre de Commerce, il est important d'éviter d'imposer de nouvelles charges financières aux entreprises au titre de cette nouvelle couverture sociale. L'exemple de l'Allemagne montre la voie à ne pas suivre.

IV.7) L'effort soutenu pour le développement des infrastructures en matière sociale, familiale, médicale et sanitaire

Les crédits alloués pour 1996 au développement des infrastructures collectives destinées aux familles, aux personnes âgées ou dépendantes ainsi qu'aux personnes socialement défavorisées augmenteront considérablement. S'il est vrai qu'en la matière il y a des efforts qui devront être consentis, il faut cependant qu'il soit fait une analyse sur le long terme de ce type de dépenses. Aussi est-il préconisé une nouvelle fois de prévoir des mesures pour suivre et contrôler un ensemble de prestataires de services se développant rapidement en marge et/ou en complément des structures publiques officielles, sur base de services conventionnés.



IV.8) La politique fiscale

Le projet de loi budgétaire ne comprend pas de mesures fiscales susceptibles d'améliorer la fiscalité des entreprises. Il faut cependant mentionner qu'un projet de loi modifiant certaines dispositions en matière de fiscalité directe se trouve toujours dans la procédure législative.

La Chambre de Commerce constate que ce projet de loi porte sur un certain nombre de points, et notamment celui de l'extension de l'abattement extra-professionnel, quelques améliorations du régime fiscal applicable à ses ressortissants.

Il n'en reste pas moins que le catalogue exhaustif des points d'amélioration du traitement fiscal en faveur des entreprises, établi par la Chambre de Commerce dans son avis sur la réforme fiscale, réexposé par la suite par les organisations patronales regroupées au

sein du Comité de Liaison Patronal, n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante de la part du Gouvernement. Il y a certes eu des solutions intéressantes et satisfaisantes pour la multiple imposition économique des bénéficiaires et une amélioration conséquente du système de bonification d'impôt pour investissement dans le cadre de la loi du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique.

Néanmoins des points importants, tels l'imposition du capital d'exploitation, l'imposition du capital tout court, ou le renforcement de la capacité d'autofinancement des P.M.E., pour ne citer que ceux-là, restent toujours dans l'attente d'une solution.

S'il est vrai que certains dossiers sont en discussion, tels celui de la réévaluation des bilans, ou certains points intéressant plus spécifiquement le secteur financier, il n'en reste pas moins que les dossiers fiscaux concernant les P.M.E. ne sont pas abordés actuellement.

La Chambre de Commerce estime que le Plan d'action prévu en faveur du secteur des classes moyennes devra fournir l'occasion pour faire le point dans ce domaine spécifique et de prendre les initiatives, qui se sont fait attendre trop longtemps.

De façon générale, il faut garder à l'esprit que le paysage fiscal international est en changement permanent et qu'il faut constamment surveiller l'adéquation du régime fiscal national à cet environnement. Cela vaut surtout pour les secteurs en concurrence directe sur des marchés globaux au niveau international. Il en va de la pérennité des secteurs-clés concernés, dont l'importance en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de contribution aux recettes publiques est primordial.

IV.9) La contribution au budget de la Communauté économique européenne

Depuis 1988, la Communauté dispose pour son financement de quatre types de ressources propres, dont la 4^{ème} ressource, assise sur la somme des produits nationaux bruts des différents Etats membres.

Entre autres, l'évolution du PNB ayant été favorable au Luxembourg, les versements au titre de la 4^{ème} ressource ont connu une augmentation considérable au cours des dernières années. Le total des versements à la Communauté pour l'exercice 1996 dépassera 6 milliards.

La Chambre de Commerce constate que la plupart des Gouvernements des pays membres de l'Union Européenne doivent consentir à des sacrifices en matière budgétaire, afin de maintenir le cap sur l'objectif de convergence dicté par l'UEM en vue du respect des critères y relatifs. Aussi serait-il opportun d'analyser si au niveau communautaire ne se produisent pas les mêmes gaspillages de ressources que ceux condamnés au niveau national par les défenseurs de l'UEM.

Vu l'importance des transferts financiers opérés au bénéfice de la Communauté, une analyse globale de l'allocation des ressources serait utile.

Partie V: La modernisation de l'administration de l'Etat

V.1) Le patrimoine de l'Etat

La loi budgétaire comprend un inventaire des flux de dépenses et de recettes de l'Etat, mais ne s'étend pas sur la situation financière de l'Etat dans sa globalité. Pour y arriver, il faut tenir compte en plus des flux générés par l'administration gouvernementale, de ceux générés au niveau local et au niveau des institutions de couverture sociale. Il faut également tenir compte des immobilisations et des stocks qui constituent un autre élément important. A cet égard, le projet de loi sous avis est extrêmement pauvre. Certes, il indique des données comme la dette publique ou les avoirs de différents fonds, mais il n'est pas dit un mot sur le patrimoine de l'Etat dans son ensemble.

Dans une entreprise privée, les immobilisations et les stocks donnent lieu à des amortissements, à des provisions, à des charges d'entretien, à des revenus divers etc. Dans le cadre d'une analyse financière, tous ces éléments doivent entrer en ligne de compte avant d'établir le bilan global.

Une autre donnée significative est la situation de la trésorerie de l'Etat. Pour les autorités publiques cette dernière information semble être un sujet tabou depuis 1989. Il faut pourtant admettre que la position de trésorerie est connue de ceux qui ont la responsabilité de sa gestion. On ne peut cependant pas admettre la même chose pour la composition du patrimoine de l'Etat comme un inventaire centralisé fait défaut.

Il semblerait que le Gouvernement ait déjà fait effectuer plusieurs études pour résoudre cette question épineuse. La Chambre de Commerce regrette de ne pas avoir accès aux conclusions de ces études, mais elle salue toute initiative allant dans le sens d'une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat.

Aussi est-il de notoriété publique que l'Etat luxembourgeois est propriétaire, entre autres, d'un patrimoine immobilier impressionnant. Il est donc un des acteurs majeurs dans ce domaine. Il est indéniable qu'une gestion rationnelle, efficace et dynamique du patrimoine de l'Etat s'impose, eu égard aux intérêts en jeu. C'est pourquoi il faudra dresser un inventaire, de ce que l'Etat possède et de valoriser les stocks, de rechercher dans quel but ils ont été acquis, de contrôler si leur utilisation correspond encore à leur affectation initiale, de contrôler si l'affectation initiale reste justifiée, de contrôler l'état des infrastructures et des équipements, de calculer les coûts qu'ils engendrent (coûts d'opportunité inclus) et les revenus qu'ils procurent et de les vendre aux prix du marché au cas où leur existence dans le patrimoine de l'Etat ne serait plus nécessaire ou justifiée.

Par ailleurs, la réalisation de cet inventaire et la valorisation des objets y figurant constitue un préalable si on veut arriver à une comptabilité bilantaire de l'Etat.

V.2) La comptabilité de l'Etat

Récemment, le Conseil de Gouvernement a approuvé un projet de loi concernant la réforme de la comptabilité de l'Etat. Le texte afférent n'est pas encore rendu accessible. C'est pourquoi la Chambre de Commerce qui a préconisé à maintes reprises une telle réforme se limite dans le présent avis à quelques remarques. Elle salue l'initiative prise par le Gouvernement qui montre que les responsables politiques sont conscients du fait qu'une comptabilité moderne et transparente est, à l'instar de ce qui existe dans les entreprises, un instrument indispensable pour assurer une gestion efficace.

Dans les entreprises privées, l'existence d'une comptabilité s'impose, notamment dans les situations suivantes:

- dans le cadre de la gestion financière de leur entreprise, les dirigeants se basent en grande partie sur la comptabilité pour établir des plans de financement et prendre des décisions relatives à des projets d'investissement;
- en ce qui concerne la gestion de trésorerie, les responsables financiers se servent des données comptables pour optimiser leur gestion de trésorerie, c.-à-d. pour anticiper les excédents ou les déficits de trésorerie, pour recourir à des sources de financement au moindre coût possible ou pour placer les excédents au meilleur rendement possible et pour limiter les coûts d'opportunité;
- pour l'analyse des demandes de crédits, les banques recourent aux données comptables avant de prendre une décision d'acceptation ou de refus d'un dossier;
- dans l'exercice de leur mission de contrôle de gestion ou de réalisation d'audits, les responsables d'une entreprise utilisent la comptabilité comme matière première pour effectuer leurs analyses.

La liste qui précède n'est évidemment pas exhaustive et ne fait qu'illustrer l'importance de la comptabilité dans la gestion des entreprises. Toutefois, si on considère, par analogie, que l'Etat n'est autre qu'une grande entreprise devant être gérée d'après des critères d'économie de marché et d'après des modes de gestion ayant fait leurs preuves dans les entreprises privées, il est évident que les instances publiques doivent disposer d'un ensemble d'instruments de gestion afin de pouvoir remplir dans les meilleures conditions possibles les missions qui leur incombent.

La Chambre de Commerce estime que la comparaison avec le secteur privé est de mise, étant donné que le Gouvernement se propose de rendre l'administration publique plus efficace, un objectif qui est également préconisé dans le rapport Frieseisen qui sera commenté succinctement ci-après.

Quand on aborde le problème de la comptabilité, que ce soit dans le privé ou dans le secteur public, se pose automatiquement la question du contrôle. Aussi peut-on constater qu'il existe dans ce domaine des lacunes dans les procédures de l'Etat qui ont la plupart du temps un caractère trop formel. Ainsi la Chambre de Commerce est d'avis que la mission et les

compétences de la Chambre des Comptes doivent être repensées.

La Chambre de Commerce estime que le contrôle au sein de l'Etat devrait être un contrôle multistrates et pluriphases. Ainsi il faudrait que soient effectués des contrôles a priori des dépenses (prix, opportunité, conformité avec les objectifs recherchés, efficience par rapport aux objectifs, impact etc.) et des contrôles a posteriori (existence de l'objet de la dépense, bonne exécution des travaux, contrôle des flux monétaires, contrôles de conformité etc.).

Il importe que le contribuable ait l'assurance que l'argent ponctionné sur ses revenus est dépensé par l'Etat de la manière la plus efficace possible et conformément aux affectations résultant des dispositions budgétaires. Il s'agit pour l'Etat de garantir la transparence et un maximum d'efficacité de ses actions et interventions.

Les contrôles devront donc se traduire par des audits intelligents a priori et a posteriori effectués à plusieurs niveaux, un premier niveau se situant au sein du département générateur d'une dépense.

Après le dépôt du projet de loi concernant la réforme de la comptabilité de l'Etat, la Chambre de Commerce sera amenée à présenter un avis spécifique détaillé.

V.3) La réforme administrative

A la demande du Premier Ministre, un rapport vient d'être établi par Monsieur Claude Frieseisen. L'étude entreprise est destinée à éclairer le Gouvernement sur des initiatives à prendre dans le cadre de la réforme administrative qui a été annoncée dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994.

La Chambre de Commerce a pris connaissance de ce document qu'elle a analysé avec beaucoup d'intérêt. Elle apprécie l'initiative prise qui a fait l'objet de revendications de sa part depuis de longues années. Elle pense également que la réforme administrative ne se fera pas sans qu'il y ait une réelle et forte volonté politique de mettre en pratique les mesures préconisées dans le rapport précité.

Le Luxembourg ne fait que suivre d'autres pays, étant donné que les mêmes débats ont déjà eu lieu à l'étranger, avec des résultats plus ou moins concrets. La nécessité d'une réforme administrative est indéniable et les avantages qu'elle pourra procurer en termes d'amélioration de la situation financière de l'Etat, d'amélioration des relations entre l'administration et les contribuables, de réduction du fardeau fiscal, de simplification et d'allègement des procédures administratives notamment à l'égard des PME, d'accroissement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise dans son ensemble et d'amélioration de l'environnement de la Fonction publique, devraient inciter le Gouvernement à mettre en route l'application pratique de la réforme administrative dans des délais rapprochés.

Il est utile de rappeler que le "Rapport Frieseisen" s'articule autour de deux axes, à savoir:

- un service public de qualité à l'égard des usagers
- une meilleure gestion des organismes publics

Le rapport, sans donner des réponses à toutes les questions, s'est penché sur une série de principes qui sont inhérents au fonctionnement de l'Etat. Il s'agit en l'occurrence du principe d'égalité des usagers, du principe de neutralité, du principe de régularité et de continuité, des principes de transparence, d'accessibilité, de qualité, de fiabilité, de rapidité et de simplicité.

La Chambre de Commerce peut partager en grande partie l'analyse faite dans le rapport précité et les mesures préconisées.

L'expression "New Public Management" employée dans le cadre des travaux du "1. Deutscher IIR-Verwaltungskongress 1995" à Wiesbaden, résume parfaitement dans quel esprit une réforme administrative doit être abordée.

L'expression précitée repose sur une approche positive qui montre bien qu'il ne s'agit pas de détruire les structures du passé, de dénigrer les mérites du personnel au service de l'Etat et de mettre au pilori des défaillances humaines.

Il s'agit de mettre en pratique la réforme administrative dans un esprit d'innovation avec la préoccupation d'assurer un service de qualité au citoyen, avec la volonté d'introduire des méthodes de gestion modernes et ayant fait leurs preuves ailleurs et finalement dans un esprit de changement de la mentalité du personnel de l'Etat à l'égard du citoyen et à l'égard des tâches à remplir. Aussi est-il indiscutable que la réforme administrative ne pourra réussir qu'à travers l'adhésion des agents de l'Etat, avec le soutien actif des autorités politiques concernées et avec la collaboration de tous les acteurs socio-économiques.

La Chambre de Commerce se permettra de commenter plus en détail le rapport Frieseisen dans une étape ultérieure.

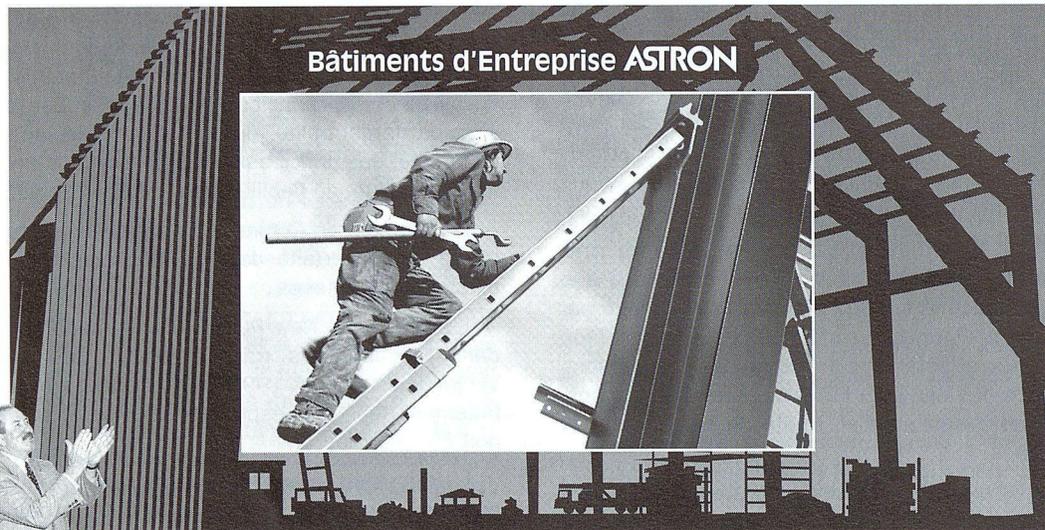
Conclusion

Après examen du projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 1996, il doit être constaté que malgré certains efforts, les autorités publiques n'arrivent toujours pas à maîtriser les dépenses. Ce n'est que par le biais de confortables plus-values sur recettes que des impasses majeures ont pu être évitées au niveau du déficit budgétaire et au niveau du solde net à financer.

La Chambre de Commerce estime que la conjoncture favorable actuelle devrait être mise à profit pour résoudre des problèmes structurels qui constituent des hypothèques dans le futur pour les finances publiques luxembourgeoises.

En outre, il faudrait tenir compte de la précarité de certaines recettes budgétaires. Il n'est pas acceptable d'engager des dépenses dites "incompressibles" sur la base de projections de recettes qui n'évolueront pas forcément dans le même sens.

Un défi majeur est de prévoir et de présenter des projets de budget suffisamment flexibles permettant



Beaucoup de chefs d'entreprise du Luxembourg se félicitent d'avoir choisi ASTRON et ses bâtisseurs comme partenaires pour leurs constructions...

Faites comme eux, et contactez le bâtisseur-ASTRON local ou Commercial Intertech S.A. L-9202 Diekirch, Luxembourg Tél. 8 02 91-1 Fax: 80 34 66



de prendre les mesures qui s'imposent en cas de retournement de conjoncture, afin d'éviter des déséquilibres majeurs au niveau des finances publiques. Malheureusement, force est de constater que même en période de bonne conjoncture, le Gouvernement doit invoquer l'argument des "dépenses incompressibles", afin de justifier des dépassements de dépenses budgétaires par rapport à une norme, qui d'ailleurs pour l'exercice 1996 devrait être surévaluée eu égard à l'évolution probable de l'inflation. En admettant des dépenses incompressibles, le Gouvernement a tendance à réduire sa propre marge de manoeuvre politique, ce qui conduit à limiter les débats à l'évolution des dépenses et à ne pas aborder la question de l'opportunité de certaines dépenses, qui du fait de leur incompressibilité sont considérées comme des situations acquises auxquelles il ne faut pas toucher.

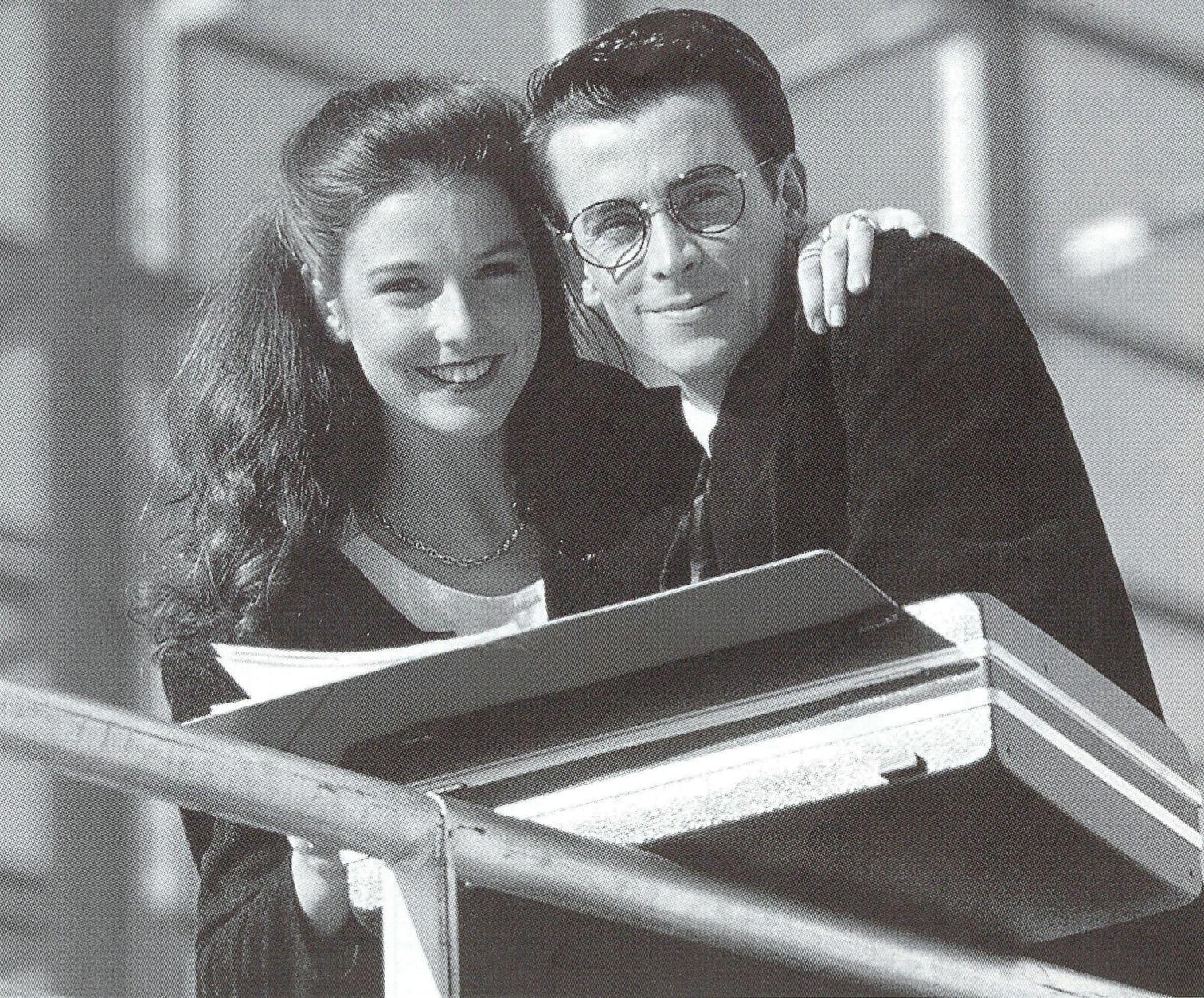
Les responsables politiques sont prêts à reconnaître - différentes initiatives prises le confirment - qu'à terme l'Etat doit fonctionner d'une autre façon. La réforme de la comptabilité de l'Etat, une réelle gestion dynamique du patrimoine de l'Etat et la réforme administrative sont des domaines qui doivent trouver des réponses adéquates, afin de préparer l'Etat luxembourgeois à affronter le siècle prochain avec un arsenal lui permettant de travailler de façon efficiente, d'offrir des services de qualité au citoyen, de motiver son personnel et de réduire le fardeau fiscal.

A cet égard, la Chambre de Commerce partage la plupart des conclusions du "Rapport Frieseisen" et se propose de porter sa contribution à leur mise en application.

La Chambre de Commerce se doit de relever que le Gouvernement ne fait aucun effort pour faciliter le travail des organes consultatifs dans le cadre de l'examen du projet de budget de l'Etat. D'une part, certaines données sont inexistantes, comme celles relatives à plusieurs fonds spéciaux, ou bien retardées, comme le plan pluriannuel des dépenses d'investissement, et d'autre part le projet de budget n'est pas fourni sur support informatique, ce qui rend extrêmement fastidieux son analyse et certains recoupements ou regroupements de codes budgétaires.

Il est incompréhensible que le Gouvernement qui se préoccupe de la mise en place de "la société de l'information" n'intervienne pas afin que les organes consultatifs et autres puissent faire leur travail à l'aide d'instruments modernes et dans des conditions normales, et forcent les précités à recourir à des méthodes archaïques et dépassées pour le traitement des données et l'élaboration de leur avis.

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

Société de Location et de Leasing

Société Anonyme

50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.

BHW DISPO 2000

Das Rücklagenkonto. Jetzt und in Zukunft.



Fachgerecht renovieren ...
... günstig finanzieren.

- * Ob Werterhaltung oder Sanierung.
- * Ob Innenausbau oder Dach- und Fassadengestaltung.
- * Ob sofort notwendig oder in der Zukunft geplant.

Rechnen Sie mit uns.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44-1 • Telefax 44 88 44-34



SPUERKEESS



Confédération Générale
de la Fonction Publique



LA LUXEMBOURGEOISE

*Die SPUERKEESS, die CGFP und die Berufsagenten
der LA LUXEMBOURGEOISE sind die
BHW-Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg*

Coupon bitte ausfüllen und einsenden an:
BHW • B. p. 556, L-2015 Luxembourg

Ja, ich möchte Informationen über

- den „BHW DISPO 2000“ als mein
persönliches Rücklagenkonto
- die „Sofortfinanzierung“ eines
BHW DISPO 2000
- die „Steuervorteile durch Bausparen“
mit BHW DISPO 2000
- den „BHW-Geschenkbausparvertrag“
im DISPO 2000
- Ja, ich möchte sofort einen Termin für
eine Beratung über den Bausparvertrag
„BHW DISPO 2000“

Name: _____ Vorname: _____

Straße/Nr.: _____

PLZ/Ort: _____

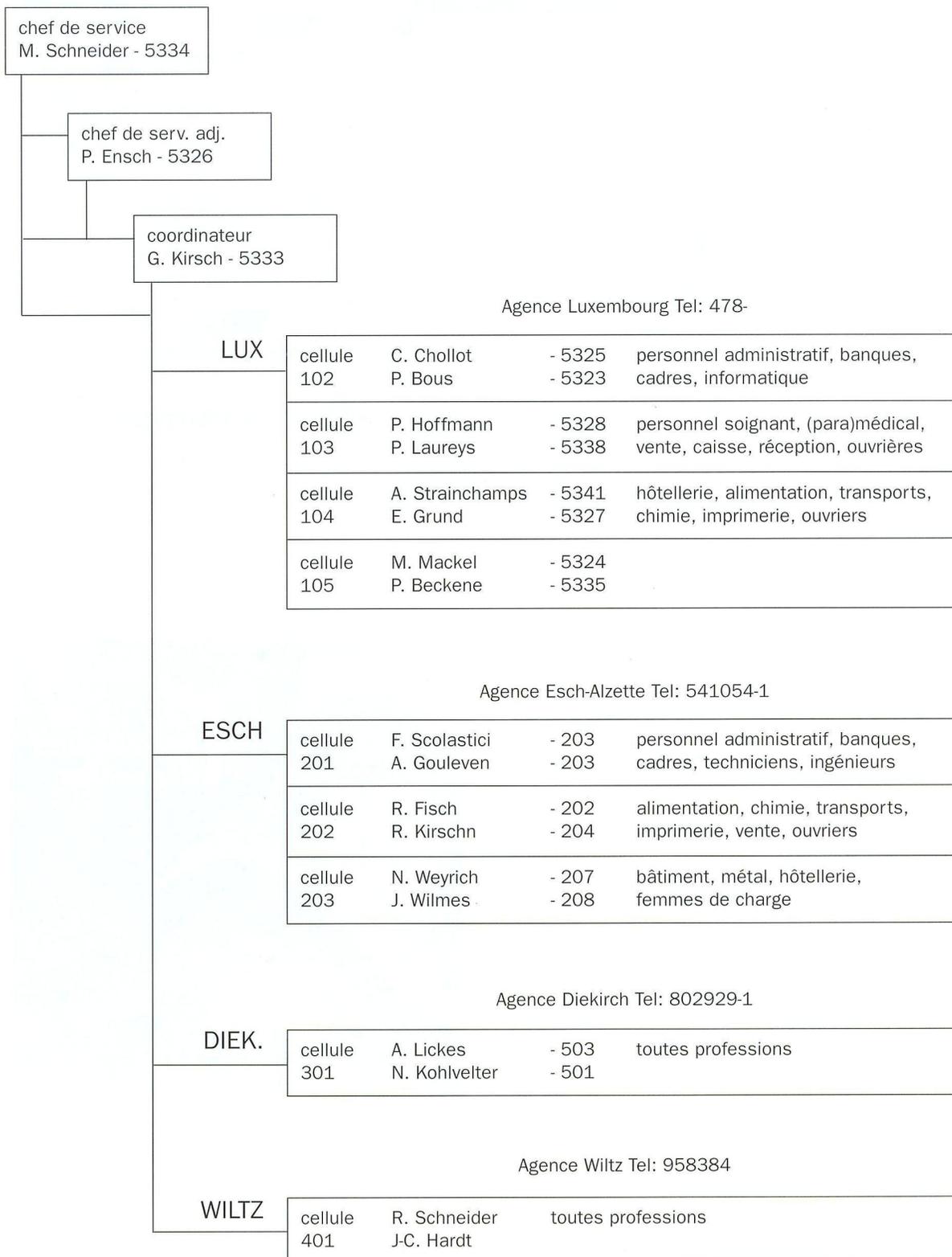
Geburtsdatum: _____ Telefonnummer: _____

Beschäftigt bei: _____

Administration de l'Emploi service placement

Tel: 478-5300 réception / standard

L'Administration de l'Emploi publie ci-après son Organigramme du service placement, afin de permettre un accès plus direct et plus rapide aux entreprises.



Apple Dealer	Lineheart	Professional Publishing Systems
--------------	-----------	---------------------------------

Analyse Support Service Formation Hard & Soft ▶	FontShop Apple Computers Agfa Scanners Software ▶ Agfa Flasheuses	Apple Soft Adobe ▶ QuarkXPress Agfa Soft 4Dimension	Illustrator Photoshop Streamline Color Central Premiere
---	---	---	---

 Apple authorized Publishing Dealer
 **AGFA PARTNER**

Lineheart
 64, rue R. Poincaré
 L-2342 Luxembourg
 Tél 44 68 44
 Fax 44 72 44

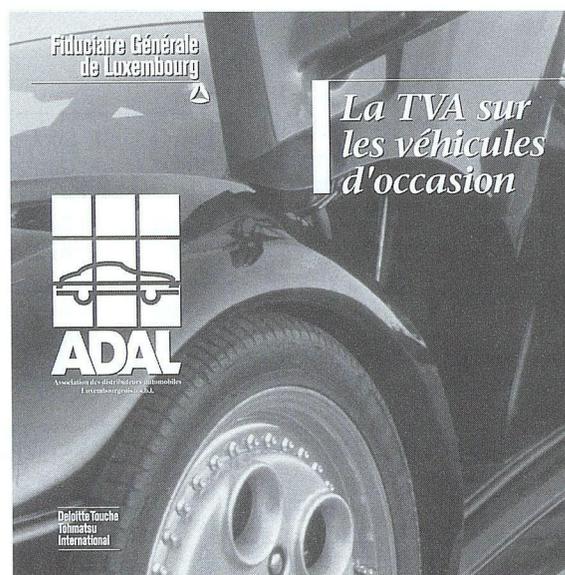
 Professional Publishing Systems

La TVA sur les véhicules d'occasion

La brochure "La TVA sur les véhicules d'occasion", éditée par l'ADAL (Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois) et rédigée par la Fiduciaire Générale de Luxembourg (M. Erwan Loquet), vient de paraître.

Cette publication regroupe sous une forme pratique les différents aménagements apportés à la loi TVA luxembourgeoise pour l'introduction du système de taxation sur la marge. Destinée aux professionnels du marché automobile et aux acquéreurs de véhicules souhaitant connaître le régime TVA qui s'appliquera à leur achat. Cette brochure est disponible, au prix de 200 LUF TTC (150 LUF + 50 LUF de frais d'envoi éventuels):

- soit par versement direct sur le compte de l'ADAL auprès de la BIL (no 6-100-6464)
- soit en s'adressant à Mlle Sonia Brandebourg, au Grand Garage Jean Muller au 44 64 61-1.



Les aides nationales

Le crédit d'équipement aux PME (SNCI)

Dans le cadre des aides accordées aux PME, la Chambre de Commerce a examiné, dans l'édition 7/8 (p. 21) du Merkur de cette année, la loi-cadre du 29 juillet 1968, ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Cette deuxième partie est consacrée aux crédits d'équipement accordés aux PME par la Société Nationale du Crédit et d'Investissement (SNCI).

Principe du crédit d'équipement

Mise à disposition de moyens monétaires à des intéressés par l'intermédiaire d'une banque ou d'un institut de crédit sur base des dispositions légales du 2 août 1977 par la SNCI au taux de 4,5 % pour une durée de 10 ans.

Tableau des équivalences

ex: 1 % de réduction du taux d'intérêt sur 10 ans =
5 % d'enveloppe globale d'aide = 25 % de CE

bonification d'intérêts	enveloppe d'aide globale	Crédit d'équipement (CE)
1 %	5 %	25 %
1,5 %	7,5 %	37,5 %
2 %	10 %	50 %
		= limite max pour envel. de 10 %
2,4 %	12 %	60 %
		= max du crédit d'équipement *
3 %	15 %	75 %
		= max du crédit d'équipement dans le cadre d'un 1er établissement *

Rem. (*) le reste éventuel est subventionné par le biais de la loi cadre des classes moyennes

Critères d'octroi du crédit d'équipement:

idem conditions Loi cadre des classes moyennes, sauf que les terrains ne sont pas pris en considération.

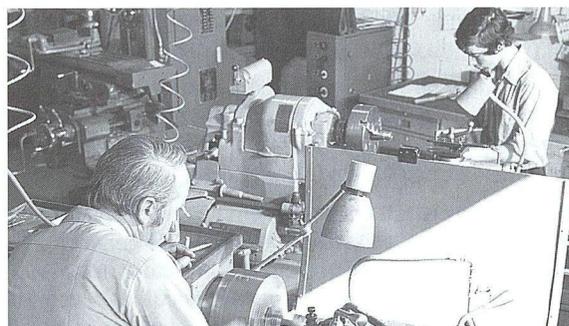
Maximum du taux d'intervention = 60 %

(en cas d'un premier établissement, le pourcentage max s'élève à 75 % de l'investissement éligible).

Conditions

Min. des investissements: 500.000 LUF (sauf premier établissement)

Max. des investissements: 50.000.000 LUF



La demande doit être introduite par une banque ou un institut de crédit, respectivement une mutualité de cautionnement agréés par la SNCI.

Les investissements faisant l'objet d'une demande de crédit d'équipement ne doivent pas avoir été réalisés antérieurement à une période d'une année.

Durée du crédit d'équipement

en principe 10 ans, au cas où la partie immobilière de l'investissement est supérieure ou égale à 75 % du total, la durée est de 12 ans.

Remboursement

remboursements trimestriels constants

Remarque: Existence d'un fonds de garantie: en cas de faillite d'un bénéficiaire, la banque ou l'institut de crédit peuvent avoir recours à ce fonds.

Des renseignements complémentaires aux aides nationales peuvent être obtenus auprès du Service Conseil et Assistance aux PME de la Chambre de Commerce:

Mlle Isabelle FRIEDEN, tél: 42 39 39-337

M. Gilles RECKERT, tél: 42 39 39-336

Parquet du Tribunal d'arrondissement

BILANS DU 31.12.1994

SOCIETES ANONYMES - SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE - SOCIETES COOPERATIVES - SOCIETES EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. Les administrateurs et les gérants des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés coopératives et des sociétés en commandite par actions sont tenus de soumettre les bilans et les comptes de pertes et de profits des exercices clôturés au 31.12.1994 à l'approbation de l'assemblée générale ou à l'approbation des associés avant le 31.12.1995.

Les comptes annuels approuvés doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés dans les délais de l'article 163-3 ci-dessous précisés. Au plus tard, au courant du mois de janvier 1996, tous les bilans et les comptes de pertes et de profits des exer-

cices clôturés au 31.12.1994 doivent être déposés au registre du commerce et des sociétés.

Il y a lieu de noter que le dépôt au registre du commerce et des sociétés ne pourra être effectué qu'après enregistrement des comptes auprès de l'administration de l'Enregistrement, actes civils.

Les administrateurs et les gérants qui ne soumettent pas les comptes sociaux aux assemblées générales ou aux associés dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, et ceux qui ne remettent pas les documents approuvés par l'assemblée générale ou par les associés au registre du commerce et des sociétés dans le mois de l'approbation (sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée et sociétés en commandite par actions) ou dans les quinze jours de l'approbation (sociétés coopératives) peuvent être punis d'une amende de 20.000.- à 1.000.000.- francs (art. 163-3 de la loi sur les sociétés).

Si les omissions sont faites dans un but frauduleux, les administrateurs et les gérants peuvent être condamnés à une amende de 50.000.- à 5.000.000.- francs et/ou à un emprisonnement d'un mois à deux ans (art. 166-2).

Le défaut de présentation des comptes sociaux à l'assemblée et le défaut de remettre les comptes au registre du commerce et des sociétés constituent des manquements graves aux dispositions de la loi sur les sociétés qui peuvent entraîner la dissolution d'office de la société par le tribunal sur requête du Parquet (art. 203).

B. Les sociétés sont tenues de requérir l'inscription au registre du commerce et des sociétés de l'adresse précise de leur siège social. L'indication d'un siège à Luxembourg, sans autre précision, ne répond pas aux prescriptions de la loi sur le registre du commerce et des sociétés. Le défaut d'inscription de l'adresse est sanctionné d'une amende jusqu'à 200.000.- francs (art. 3 al. 2 et 16 al. 2 du texte coordonné au 12.10.1987 sur le registre).

LEADER II (1994-1999)

Beratungsstelle für Klein- und Mittelbetriebe in der 5b Region

Im Rahmen der europäischen LEADER II Initiative führen die Handels- und Handwerkskammern ihr gemeinsames Projekt "Beratungsstelle für Klein- und Mittelbetriebe" ab Januar 1996 in der 5b Region durch.

LEADER II (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) hat als Aufgabe, in allen Tätigkeitsbereichen im ländlichen Raum innovative Maßnahmen der lokalen Projektträger des öffentlichen und privaten Sektors zu fördern und die dabei gesammelten Erfahrungen in der ganzen Europäischen Gemeinschaft bekannt zu machen. Außerdem soll den ländlichen Projektträgern in den einzelnen Mitgliedstaaten gegebenenfalls dabei geholfen werden, sich die anderorts erzielten Ergebnisse zunutze zu machen und bestimmte Projekte gemeinsam durchzuführen.

Die 5b-Region begreift folgende Kantone: Vianden, Clervaux, Wiltz sowie die Gemeinden Rambrouch, Wahl, Ell, Redingen und Beckerich des Kantons Redingen.

Das Projekt "**Beratungsstelle für Klein- und Mittelbetriebe (KMU)**" hat zur Aufgabe, den Klein- und Mittelbetrieben der 5b-Region vor Ort beratend zur Seite zu stehen und hat folgende Schwerpunkte:

- Stärkung der regionalen Wirtschaft durch Hilfestellung bei Betriebsgründungen, -entwicklungen und -übernahmen, durch konkrete Unterstützung bei den Genehmigungsverfahren und anderen verwaltungstechnischen Prozeduren;
- Technische Hilfe für Projektfinanzierung;
- Hilfe bei der Aufstellung einer KMU-Strategie im ländlichen Raum;
- Übertragung von Technologie und Know-how;
- Information und Begleitung bezüglich europäischer Unterstützungsprogramme;
- Studien zur Dynamisierung der KMU in der 5b-Region;

Die Beratungsstelle in der 5b Region wird an zwei Standorten präsent sein; in **Eschdorf** für die Unternehmen aus den Kantonen Wiltz und Redingen und in **Munshausen** für die Unternehmen aus den Kantonen Clervaux und Vianden. Projektträger sind die Handelskammer und die Handwerkskammer.

Die Beratungsstelle wird ihre Arbeit ab Januar 1996 aufnehmen. Sie wird von Frau Isabelle Frieden, attachée économique geleitet, die Ihnen bis zur Inbetriebnahme der Beratungsstelle unter der Telefonnummer 42 39 39-337 bei der Handelskammer für weitere Informationen zur Verfügung steht.

Pôle Européen de Développement:

Allocution de M. Jacques SANTER, Président de la Commission européenne, lors de la réunion annuelle du Comité d'Accompagnement Politique du PED

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand plaisir que je participe à la réunion annuelle du Comité d'Accompagnement Politique du PED et je tiens à remercier tout particulièrement le Gouverneur Planchard pour son aimable invitation.

Au plaisir de vous retrouver pour un dossier qui m'était cher déjà dans mes précédentes fonctions, s'ajoute aujourd'hui celui d'y apporter un regard différent, empreint des priorités de l'Union européenne.

En retenant essentiellement les priorités que la Commission européenne accorde aux actions destinées à promouvoir la croissance, la compétitivité et l'emploi en

Europe, je ne peux que me réjouir des résultats obtenus par l'Europe au millième" depuis le début de ses activités, il y a seulement neuf années.

Les chiffres parlent d'eux mêmes:

500 hectares pour l'aménagement du Parc International d'Activités,

60 projets d'implantation ou d'extension d'entreprises,

460 millions d'Ecus d'investissements publics,

1 milliard 125 millions d'Ecus d'investissements privés,

et près de 6000 emplois directs créés.

Ces quelques chiffres signifient plus encore car ils ne représentent que la partie directement quantifiable de la résurrection économique d'une région qui fut naguère abandonnée.

Déjà aujourd'hui, dans le rayon de 30 kilomètres autour du point triple, 80.000 jeunes de 18 à 25 ans représentent 25% de la population. Ces jeunes bénéficient d'une formation de haut niveau dispensée dans plusieurs établissements d'enseignement universitaire ou spécialisé, dont le Collège Européen de Technologie qui est un autre fruit du PED et dont la réputation n'est plus à faire.

Ces jeunes sont la preuve vivante que le pari de 1985 valait la peine d'être lancé. Il sont également à la source d'une obligation morale pour chacun d'entre nous qui avons initié, soutenu et développé le PED jusqu'à ce jour.

Au-delà de la poursuite et du développement des activités du PED, que je considère personnellement comme souhaitable, deux projets retiennent particulièrement mon attention; celui de l'agglomération transfrontalière d'une part et celui du "grand pôle" de développement des entreprises d'autre part.

Le projet d'agglomération européenne du PED est une initiative admirable car il devrait permettre d'offrir aux entreprises et aux citoyens de cette communauté urbaine les avantages de la coopération transfrontalière. Ce projet est en complémentarité directe avec les objectifs initiaux du PED qui visaient le redéveloppement de l'espace économique, mais aussi social, éducatif et culturel.

La Commission européenne sera très attentive à l'évolution de ce projet novateur et original. Je ne doute pas personnellement de l'ampleur de la tâche à accomplir, mais suis pleinement confiant dans la volonté et les capacités de chacun d'entre vous pour mener ce projet à son terme.

Le projet d'agglomération transfrontalière s'inscrit dans le cadre des limites géographiques du PED et le projet de Pôle de Développement de l'Entreprise le renforce car il couvre un territoire beaucoup plus vaste: la Province du Luxembourg Belge, le Département de Meurthe et Moselle et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le Marché Unique doit être valorisé et dynamisé pour donner son plein potentiel. Tournées généralement vers leur marché régional ou national, les PME de Belgique, de France et du Luxembourg se tournent parfois les dos

et sont peu habituées à tirer profit des opportunités de coopération et de partenariat qui se trouvent pourtant à leur porte.

Dans ce contexte, la volonté des 3 Chambres de Commerce et d'Industrie - du Luxembourg Belge, de Meurthe et Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg - d'établir avec leurs partenaires une plate-forme transfrontalière en vue de compléter l'action du PED et de l'étendre aux entreprises locales mérite, tout comme le projet d'agglomération transfrontalière, une attention particulière de la Commission européenne.

Cette initiative s'insère directement dans le cadre de la politique d'entreprise développée par la Commission européenne. Le Programme Intégré en Faveur des PME et de l'Artisanat (Communication de la Commission en date du 3 juin 1994) prévoit expressément de tels pôles basés sur le développement des complémentarités entre régions économiques.

Profitant de la coopération toujours plus étroite qui s'est tissée au sein des partenaires du PED, les 3 Chambres de Commerce et d'Industrie devraient être à même d'apporter une plus-value importante aux résultats déjà engagés par le PED.

Partenaires naturelles des PME, je suis convaincu qu'elles mettront en commun leurs expériences et capacités réciproques pour développer des actions communes et cohérentes en faveur de leurs entreprises.

Ici encore la tâche à accomplir est importante et les 5 axes sélectionnés pour épauler en commun les entreprises de ce grand pôle ne manquent pas d'ambition. En coopération étroite avec leurs partenaires locaux ou régionaux, il appartient aux 3 Chambres de Commerce d'inscrire elles-aussi leur projet dans le cadre des programmes et initiatives communautaires tels que par exemple: INTERREG II, PME ou ADAPT.

La Commission finalise actuellement l'examen du dossier introduit pour le PED dans le cadre de INTERREG II. Votre patience ne sera plus mise à longue épreuve puisque la décision devrait vous parvenir dès le mois de novembre.

Au-delà du potentiel de développement économique local ou régional du PED et de ses projets de prolongement, je suis particulièrement soucieux également de l'importance de faire connaître ces initiatives à l'échelon communautaire et stimuler d'autres régions transfrontalières à créer à leur tour ce que j'appellerai de "Pôles d'Excellence" pour le développement de nos entreprises.

Je sais que la présentation du PED et de ses prolongements lors de la conférence Partnership à Stockholm en Juin de cette année a retenu l'intérêt de plusieurs représentants régionaux qui y participaient et déjà d'autres pôles sont en projet. Ces résultats seront également à porter à l'actif du PED qui occupe ainsi une place de choix exemplaire parmi les outils de la construction européenne.

Je conclus donc sur cette note optimiste pour l'avenir du PED qui repose plus que jamais sur une coopération organisée entre les échelons communautaires, nationaux, régionaux et les acteurs économiques.

A votre service

imprimérie
H E N G E N

OFFSET • PHOTOCOMPOSITION • CRÉATION
14, rue Robert Stumper • L-1018 LUXEMBOURG
Boîte postale 1825 • Tél. 48 71 63 • Fax 40 46 18

Adobe
Photoshop
Macintosh 2.5

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/11/95

ARMURERIE SCHMIT Jr.

30, Grand'rue
L-9710 Clervaux
c5022/95
15/09/95 - 14/12/95
Transf. immobilière

BECHBERGER Marie-Josée

13, route d'Esch
L-3230 Bettembourg
c3090/94
12/01/95 - 11/01/96
Cessation totale

BIFF CONFORT S.à r.l.

L-4936 Bascharage/Biff
c5036/95
23/09/95 - 22/09/96
Cessation totale

BIJOUTERIE MARTIN-SERRA S.à r.l.

27, route de Luxembourg
L-4761 Petange
c4049/95
18/03/95 - 17/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE CAPRICE S.à r.l.

25, rue de Capucins
L-1313 Luxembourg
c4051/95
01/04/95 - 31/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à r.l.

79, avenue G. D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c5040/95
30/10/95 - 29/01/96
Transf. immobilière

BOUTIQUE REVELATION S.à r.l.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c4075/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

BOUTIQUE SNOB S.à r.l.

7, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c4058/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

BOUTIQUE SNOB S.à r.l.

4, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c4058/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

BRAQUET Jeanne

32, Grand'rue
L-9240 Diekirch
c4034/95
04/03/95 - 03/03/96
Cessation totale

CAISSE RURALE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH,

16, Grand'rue
L-8372 Hobscheid
c5016/95
01/08/95 - 31/07/96
Cessation totale

CALZALUX S.A.

24, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c4035/95
11/03/95 - 10/03/96
Cessation totale

CONNIES'S JEANS S.à r.l.

81, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5043/95
28/10/95 - 27/01/96
Transf. immobilière

DASBOURG Paul

13, Grand'rue
L-777 Bissen
c5017/95
31/07/95 - 30/07/96
Cessation totale

DAUL Christiane

8, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
c5015/95
23/09/95 - 22/12/95
Déménagement: 80, avenue de
la Liberté, L-1930 Lux

DE CILLIA LES CARRELAGES S.à r.l. et Cie SECS

19, rue Millewee
L-7257 Walferdange
c5054/95
28/10/95 - 27/01/96
Déménagement: rue des Prés,
Steinsel

DE MENTI S.à r.l.

avenue des Bains
L-5610 Mondorf-les-Bains
c5074/95
23/11/95 - 22/02/96
Transf. immobilière

DEDE S.à r.l.

81, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5046/95
13/10/95 - 12/01/96
Transf. immobilière

DESPELER Mireille

26, rue Massen
L-9907 Troisvierges
c5072/95
13/11/95 - 12/11/96
Cessation totale

DILLENSCHEIDER Gisèle

9, rue Michel Rodange
L-4660 Differdange
c4083/95
06/05/95 - 05/05/96
Cessation totale

DUE Albert

47, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c3081/94
22/11/94 - 21/11/95
Cessation totale

ETS PIERRE KAHN & CIE SECS

41-43, Grand'rue
L-9050 Ettelbruck
c5035/95
02/10/95 - 01/01/96
Transf. immobilière

Ets. BRICO CENTER SCHAAK S.à r.l.

2b, avenue de la Gare
L-9540 Wiltz
c5058/95
09/11/95 - 08/02/96
Transf. immobilière

FACHMAART ROBERT STEINHAUSER S.à r.l.

15, 17, route d'Arlon
L-8080 Bertrange-
Helfenterbruck
c5041/95
15/11/95 - 14/02/96
Déménagement: rue de la
Poudrerie, Leudelange

FOURRURES JENNY S.à r.l.

8, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
c4044/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

GOUSENBOURGER-MEYERS Elise

8, rue de Mersch
L-7780 Bissen
c3095/94
03/01/95 - 02/01/96
Cessation totale

GREISCH Eliane

39, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c4007/95
31/01/95 - 30/01/96
Cessation totale

GREISCH Nicolas

28, rue G.D. Charlotte
L-7520 Mersch
c4004/95
01/02/95 - 31/01/96
Cessation totale

GRILLI Giovanni

111-113, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette
c5056/95
18/10/95 - 17/10/96
Cessation totale

HADAN S.à r.l.

Centre Commercial 2000,
route de Bettembourg,
L-3378 Livange
c5038/95
02/10/95 - 01/01/96
Déménagement: 2, rue Beck,
L-1222 Luxembourg

HEINTZ-OFFENBACH Elise

20, rue du X Septembre
L-4320 Esch/Alzette
C4080/95
02/05/95 - 01/05/96
Cessation totale

HOFFMANN Rodolphe

61, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c5001/95
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

INTERMOEBEL S.à r.l.

coin r. de Thionville, rue J. Felten
L-1508 Howald
c5076/95
27/11/95 - 26/02/96
Transf. immobilière

JOLIE MARIEE S.à r.l.

48, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
c4094/95
19/05/95 - 18/05/96
Cessation totale

KEIFFER Janine

1, rue de la Montagne
L-6470 Echternach
c4039/95
22/03/95 - 21/03/96
Cessation totale

KELTESCH André S.à r.l.

5, place Joseph Bech
L-9211 Diekirch
c5028/95
01/11/95 - 02/02/96
Déménagement: 6, place
Joseph Bech

KELTESCH André S.à r.l.

6, place Joseph Bech
L-9211 Diekirch
c5028/95
01/11/95 - 02/02/96
Transf. immobilière

KIDS CORNER SARL

19, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
c3082/94
22/11/94 - 21/11/95
Cessation totale

KOENIG Raymond

9, place de l'Europe
L-4112 Esch/Alzette
c4006/95
01/02/95 - 31/01/96
Cessation totale

KOHN Françoise

5, rue Emile Mark
L-4620 Differdange
c4038/95
29/03/95 - 28/03/96
Cessation totale

KREMER Françoise

18, avenue de la Porte Neuve
L-2227 Luxembourg
c5047/95
02/11/95 - 01/02/96
Déménagement

KRIEBS Mathias

45, Grand' rue
L-9530 Wiltz
c4099/95
31/05/95 - 30/05/96
Cessation totale

LADY SHOP MODES S.à r.l.

60, Grand' rue
L-1660 Luxembourg
c5053/95
23/10/95 - 22/01/96
Transf. immobilière

LAUER-GARCIA SOTO Juliana

22, rue Nothomb
L-2232 Luxembourg
c5070/95
02/11/95 - 01/11/96
Cessation totale

LEVANTE S.à r.l.

10, route de Thionville
L-2610 Luxembourg
c5008/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

LEVY JAN PHILIPPE S.e.c.s

60, Grand' rue
L-9050 Ettelbruck
c4060/95
22/04/95 - 21/04/96
Cessation totale

LEVY SOEURS**SUCCESEURS S.à r.l.**

12, avenue de la Porte Neuve
L-2227 Luxembourg
c5062/95
24/10/95 - 23/01/96
Déménagement: 60, Grand' rue,
L-1660 Luxembourg

LINGERIE MOES

rue des Bains
L-1212 Luxembourg
c5071/95
11/11/95 - 10/02/96
Déménagement: 12, rue de la
Porte-Neuve, Luxbg.

LIPPIS Antonio

36-38, Grand' rue
L-1660 Luxembourg
c4056/95
14/10/95 - 13/01/96
Transf. immobilière

MAES Caroline

53, rue Collart
L-3220 Bettembourg
c4079/95
28/04/95 - 27/04/96
Cessation totale

MAISON BRAUN SOEURS**Société familiale**

184, avenue de la Gare
L-4531 Obercorn
c4062/95
01/07/95 - 30/06/96
Cessation totale

MAISON CERF S.à r.l.

5, rue Barblé
L-1210 Luxembourg
c4073/95
01/07/95 - 30/06/96
Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à r.l.

23, rue St. Sébastien
L-3752 Rumelange
c508795
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

MAISON DE LAINE EWEN S.à r.l.

23, rue St. Sébastien
L-3752 Rumelange
c5012/95
01/10/95 - 30/09/96
Cessation totale

MAISON HILGES S.à r.l.

37B, rue des Romains
L-8041 Strassen
C4081/95
03/05/95 - 02/05/96
Cessation totale

MARELLI Edouard et Cie Secs

A l'ELEGANT, 39, avenue de la
Gare
L-1611 Luxembourg
c5018/95
14/09/95 - 13/12/95
Déménagement

MARIE ODILE S.à r.l.

21A, centre Aldringen
L-1118 Luxembourg
c5020/95
27/07/95 - 26/07/96
Cessation totale

MECA BIKE S.à r.l.

1, rue Aug. Charles
L-1326 Luxembourg
c5048/95
08/11/95 - 07/02/96
Transf. immobilière

MEHRABKHANI Abbas

14, rue de la Libération
L-4210 Esch/Alzette
c5024/95
10/09/95 - 09/09/96
Cessation totale

MEHRABKHANI Abbas

21, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
c5024/95
10/09/95 - 09/09/96
Cessation totale

MESENBURG René

24, place du Marché
L-6460 Echternach
c4011/95
03/02/95 - 02/02/96
Cessation totale

MOBILI S.A.

19, rue de Crauthem
L-3390 Peppange
C5049/95
02/11/95 - 01/02/96
Déménagement: 6, rue de Bet-
tembourg, L-3378 Livang

MONTAZAM SADIGHI Kokab

Centre Rosenstiel
4-6, rue Phil.II, L-2340 Luxem-
bourg
c4064/95
04/05/95 - 03/05/96
Cessation totale

MOSSONG Yvonne

8, rue principale
L-8530 Ell
c4068/95
22/04/95 - 21/04/96
Cessation totale

MULLER Jules

5, rue des Ecoles
L-3461 Dudelange
c5060/95
28/10/95 - 27/10/96
Cessation totale

MULTIMEDIALAND S.à r.l.

29, rue Laach
L-7681 Waldbillig
c5021/95
12/08/95 - 11/08/96
Cessation totale

MULTIMEDIALAND S.à r.l.

29, rue Laach
L-7681 Waldbillig
C5021/95
12/08/95 - 11/08/96
Cessation totale

ORIENT EXCLUSIVITE S.à r.l.

Centre Commercial BRICOBOS
Niederanven
c5050/95
21/10/95 - 20/10/96
Cessation totale

ORIENT GALERIE S.à r.l.

10, Impasse Abbé Muller
L-9065 Ettelbruck
c5068/95
07/11/95 - 06/02/96
Déménagement: 92, Grand' rue,
L-9050 Ettelbruck

ORIENT TEPPICH OASE SARL

52, rue d'Anvers
L-1130 Luxembourg
c3069/94
30/11/94 - 29/11/95
Cessation totale

PALAIS DE L'ENFANT S.à r.l.

56a, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
c5023/95
01/10/95 - 31/12/95
Transf. immobilière

QURESHI-CELLINA Antoinette

2, avenue des Bains
L-5610 Mondorf-les-Bains
c5065/95
06/11/95 - 05/02/96
Transf. immobilière

RASQUIN Marie

5-7, rue de la Fontaine
L-9521 Wiltz
c4042/95
01/08/95 - 31/07/96
Cessation totale

RECKEN Elvire

1, rue de la Gare
L-9707 Clervaux
c4098/95
31/05/95 - 30/05/96
Cessation totale

SAEUL Christiane

30, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c5073/95
25/11/95 - 24/02/96
Transf. immobilière

SAND Charles

13, rue Louvigny
L-1946 Luxembourg
C4072/95
21/04/95 - 20/04/96
Cessation totale

SCHEFFEN Mariette ép. KOHNEN

150, route de Trèves
L-2630 Luxembourg
c4045/95
13/04/95 - 12/04/96
Cessation totale

SCHMITZ-HERMES Fernand

32-34, rue des Tondeurs
L-9570 Wiltz
C5009/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

SCHNEIDER Joséphine

57, route d'Esch
L-3230 Bettembourg
c4009/95
18/02/95 - 17/02/96
Cessation totale

SCHOLTES Marie-Louise

20, avenue de la Gare
L-4131 Esch/Alzette
c5006/95
15/07/95 - 14/07/96
Cessation totale

SCHREINER-MERGES Odile

115, rue de l'Alzette
L-4011 Esch/Alzette
c4041/95
01/03/95 - 28/02/96
Cessation totale

SCHROELL André

9, rue du Fossé
L-1536 Luxembourg
c5025/95
15/09/95 - 14/09/96
Cessation totale

SCHWACHTGEN Nicole

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
C4078/95
04/05/95 - 03/05/96
Cessation totale

SCHWARTZ Lucienne

11, rue Marie-Adelaïde
L-4837 Rodange
c4008/95
25/01/95 - 24/01/96
Cessation totale

SIMON-ERSFELD Christiane

2, rue du Marché
L-9260 Diekirch
c3078/94
01/12/94 - 30/11/95
Cessation totale

SONNTAG Renée

49, boulevard G.D. Charlotte
L-1331 Luxembourg
C5031/95
20/09/95 - 19/09/96
Cessation totale

**SUCCESSION DE MADAME KIOES
MARIE-JEANNE**

c/o Monsieur Georges KIOES,
11, rue des Capucins,
L-1313 Luxembourg
c5029/95
23/09/95 - 22/12/95
Vente de stock recueilli par les
héritiers

SUCCESSION DES**ETS LION & CIE SECS**

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c5039/95
14/11/95 - 13/02/96
Vente de stock recueilli par les
héritiers

TAPIS REVE D'ORIENT S.A.

26b, bd. Royal, 31-33, av. Mon-
terey, L-2449 Luxembourg
c3083/94
01/12/94 - 30/11/95
Cessation totale

THOME & MARTIN Senc

56, Grand'rue
L-1660 Luxembourg
c5059/95
20/10/95 - 19/01/96
Déménagement: 50, Grand'rue,
L-1660 Luxembourg

WAGNER Henri

10, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
c4013/95
02/02/95 - 01/02/96
Cessation totale

WAGNER Myriam

26, rue de Luxembourg
L-4760 Petange
C4043/95
11/03/95 - 10/03/96
Cessation totale

WAGNER SELECTION S.A.

65, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c4070/95
15/04/95 - 14/04/96
Cessation totale

WIRTH-FRANCK & SOEURS Senc

78, Grand'rue
L-8510 Redange-sur-Attert
c5055/95
02/11/95 - 01/02/96
Transformation immobilière

YAGHMA Reza

107, rue de Luxembourg
L-4940 Bascharage
c5013/95
05/08/95 - 04/08/96
Cessation totale

Le mailing personnalisé:**Personalize it**

Remettez-nous votre document sur disquette Mac ou PC ainsi que le fichier des clients que vous désirez contacter. Sur une sortie papier vous nous indiquez les emplacements à personnaliser. Le travail est alors géré électroniquement par notre réseau, imprimé et façonné dans les meilleurs délais.

Vos avantages:

- un outil marketing performant
- la rapidité de l'exécution

le tout en «package» par un seul spécialiste:

rapidpress

29-31, rue du Puits
L-2355 Luxembourg / Bonnevoie
Tél.: 40 21 04 • Fax: 40 21 08



ISOVER

Trittschallisolierung



Lassen Sie
sich nicht
auf dem Kopf
herumtanzen.

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen - L-3858 Schiffflange - Tél. 54 20 02

Missions de prospection commercia- le luxembourgeoises à l'étranger

Programme 1995-1996

Il est prévu d'organiser différentes missions de promotion commerciale luxembourgeoises à l'étranger au cours de l'année 1996.

Ces missions seront présidées par le S.A.R. le Grand-Duc Héritier et conduites par M. Georges Wohlfahrt, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

-
- 29 - 31 janvier 1996:** Albanie
22 - 31 mars 1996: Brésil, Chili, Argentine
10 - 13 juin 1996: Madrid, Barcelone
14 - 18 octobre 1996: Pologne,
République Tchèque
Décembre 1996: Indonésie, Malaisie
-

Pour toutes informations à ce sujet, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Mlle Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39 - 305.

Projets PHARE/TACIS

Les cahiers de charges des appels d'offres financés dans le cadre des programmes PHARE/TACIS et publiés dans les éditions du Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE) ci-dessous, sont disponibles à la Chambre de Commerce. Veuillez contacter Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

N°:	Pays.	Objet:	Date
95/C306/10	Slovaquie	Etudes locales de la qualité de l'air	17.11.95
95/C298/34	Ouzbékistan	Equipement pour fermes: moulin, traitement du lait	11.11.95

Entreprendre '96

La coopération transfrontalière se caractérise par de nombreuses actions concrètes tant aux niveaux politique, qu'économique, universitaire et culturel.

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux organiseront une bourse d'affaires "Entreprendre" destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières.

ENTREPRENDRE



UNTERNEHMEN



Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation.

"Entreprendre" concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt seront communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences
- la sous-traitance

La neuvième édition de cette bourse d'affaires "Entreprendre '96" aura lieu le:

28 mars 1996 à 14.00 heures

**à la Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 LUXEMBOURG**

La criée débutera à 15.00 heures

Les personnes ayant l'intention de participer à la bourse d'affaires et qui désirent obtenir un ou plusieurs exemplaires de fiches d'annonceur sont priées de contacter le Service Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, Mlle Kemp, tél.: 42 39 39-312, fax: 43 83 26.

Journées de l'exportation

Suite au succès remporté au début de l'année 1995 par la première édition des journées de l'exportation, une répétition est prévue pour l'année 1996. Le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels les journées de l'exportation **les 12 et 13 février 1996**. Cette manifestation aura lieu dans

les locaux de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

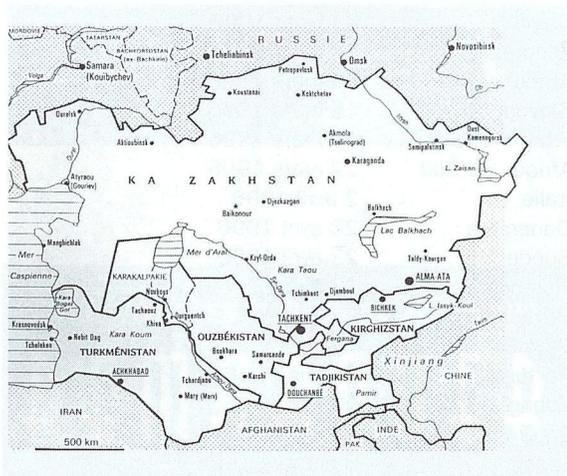
A cette occasion, une série de séminaires seront animés par des représentants diplomatiques luxembourgeois ou étrangers ainsi que par des experts du commerce extérieur des pays visés.

La possibilité sera également offerte pour des contacts individuels.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Mlle Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305.

Kazakhstan et Ouzbékistan

**Projet de mission
plurisectorielle organisée par
l'OBCE- Printemps 1996**



L'OBCE envisage d'organiser, en cas d'intérêt suffisant de la part du secteur privé, une mission plurisectorielle au Kazakhstan et en Ouzbékistan au cours du printemps (avril) 1996.

Cette mission se justifie par l'importance prise par ces deux Etats au sein de la CEI.

Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan possèdent, en effet, des ressources leur permettant dès à présent une activité économique autonome, aspirent à un statut de puissance régionale et présentent un intérêt économique réel et actuel.

Outre leurs richesses agricoles, ces deux Etats disposent de ressources naturelles considérables (métaux précieux, métaux ferreux et non ferreux, gaz naturel, charbon...) utilisées par une industrie de transformation (sidérurgie, chimie, pétrochimie).

La mission projetée par l'OBCE se veut être l'occasion d'assurer un certain nombre de contacts avec les décideurs économiques locaux permettant aux sociétés belges et luxembourgeoises qui y participeront de mieux évaluer les potentialités de ces deux Etats, les projets de développement en cours et à venir, les pos-

sibilités de participation à certaines réalisations, voire l'établissement de relations commerciales avec le Kazakhstan et l'Ouzbékistan.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, M. Edouard Vollmar: 42 39 39-313.

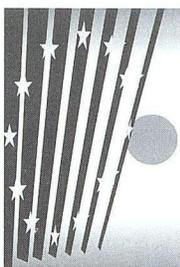
Visite à Luxembourg du Président de l'Assemblée Nationale de la République de Hongrie



Le vendredi 27 octobre 1995, Monsieur Zoltán Gál, Président de l'Assemblée Nationale de Hongrie, a effectué une visite à la Chambre de Commerce et a pu rencontrer des représentants de la vie économique.

A cette occasion, M. Gál a décrit les développements économiques de la Hongrie ainsi que les conditions d'investissement dans son pays.

Gateway to Japan



**GATEWAY
TO JAPAN**

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres que la Commission de l'Union européenne organise deux missions pendant l'année 1996 dans le cadre de la campagne de promotion des exportations européennes au Japon.

La première mission, intitulée "Trade mission for European manufacturers of Building & Construction Materials and Equipment" se déroulera **du 10-14 juin 1996**.

Quant à la deuxième mission, organisée dans le cadre du programme Gateway to Japan, il s'agit de la "Trade Mission for European manufacturers of Medical Equipment and Home Care products" qui se déroulera **du 1-5 juillet à Tokyo**.

Les personnes, intéressées aux programmes et aux modalités de financement de ces deux missions, sont priées de s'adresser à Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

Foires en Arabie Saoudite pour l'année 1996

La société "Al Harithy Company for Exhibitions" met à la disposition des membres de la Chambre de Commerce le programme des foires pour l'année 1996.

Food 96 - Saudi Arabia, du 17-20 mars 1996 à Jeddah.

Saudi Building Industries Exhibition, du 3-7 Novembre 1996 à Jeddah.

Les personnes qui désirent avoir plus d'informations sur les deux foires sont priées de contacter Mlle Carine Hardt, tél.. 42 39 39-314.

Un instrument pour le développement des entreprises industrielles dans les pays ACP

La Chambre de Commerce met à la disposition de ses membres une brochure promotionnelle publiée par le Centre de Développement Industriel (CDI). Le Centre pour le Développement Industriel est une institution ACP-UE, financée par le Fonds Européen de Développement (FED) dans le cadre de la Convention de Lomé associant l'Union européenne et les 70 pays ACP. Son objectif est d'encourager et d'appuyer la création, l'extension, la restructuration d'entreprises industrielles dans les pays ACP. Dans ce cadre, il favorise le partenariat entre entreprises ACP et européennes; ces partenariats peuvent prendre des formes diverses: partenariat financier, technique et commercial, contrat de gestion, accord de licence ou de franchises, sous-traitance, etc.

Les personnes intéressées par l'obtention d'une telle brochure sont priées de s'adresser à Mlle Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314.

Proposition aux entreprises

Vous avez votre propre réseau commercial; nous mettons à votre disposition, à Nancy, centre de l'Europe, en zone industrielle, notre entrepôt, notre système informatique et notre personnel, pour la distribution

de vos produits en exclusivité sur la France ou l'Europe, moyennant une commission sur le C.A. réalisé.

Les firmes intéressées sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle, M. Stéphane Folley, tél.: 00 33 83 85 54 68.

Premier programme de retour des attachés commerciaux économiques et commerciaux belges pour 1996

Vietnam	16 janvier 1996
Hong Kong	6 février 1996
Chine	6 février 1996
Allemagne	5 mars 1996
Autriche	15 mars 1996
Slovaquie	15 mars 1996
France	20 mars 1996
Afrique du Sud	22 mars 1996
Italie	2 avril 1996
Danemark	23 avril 1996
Suède	23 avril 1996
Finlande	23 avril 1996
Royaume-Uni	7 mai 1996
Pays-Bas	4 juin 1996
Portugal	11 juin 1996
Espagne	11 juin 1996
Argentine	25 juin 1996
Japon	8 octobre 1996
Turquie	15 octobre 1996

Représentation commerciale de la Fédération de Russie en Belgique et au Luxembourg:

Tarifs douaniers pour des produits importés de la Fédération de Russie

La Représentation commerciale de la Fédération de Russie en Belgique et au Luxembourg vient de publier une liste comprenant les tarifs douaniers pour des produits importés de la Fédération de Russie.

Cette liste peut être obtenue à la Chambre de Commerce, veuillez contacter Mlle Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

debelux

Die
Luxemburgischen
SteuernDeutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer
Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande
Belgisch-Luxemburgs-Duitse Kamer van Koophandel

Köln · Brüssel · Luxemburg

Guy Bernard

Broschüre "Die Luxemburgischen Steuern"

Die Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer -debelux- hat soeben eine Neuauflage ihrer Broschüre "Die Luxemburgischen Steuern" veröffentlicht.

Autor des 120 Seiten starken Werkes ist Guy Bernard, Réviseur d'entreprise und Steuerberater in Luxemburg.

Es handelt sich bei dieser Schrift um die einzige, aktuelle Gesamtdarstellung (Stand 1.1.1996) des luxemburgischen Steuerrechts in deutscher Sprache, die darüber hinaus eine Reihe internationaler Aspekte speziell auch im Hinblick zu Steuerfragen im deutsch-luxemburgischen Verhältnis beleuchtet.

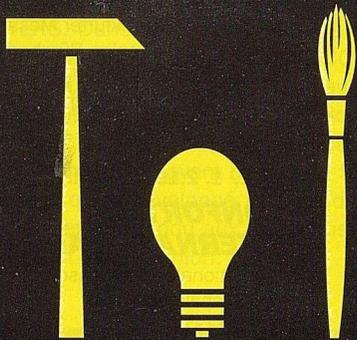
Ausführlich werden insbesondere die Steuern vom Einkommen der Personen und Unternehmen behandelt sowie die Mehrwertsteuer im grenzüberschreitenden, gewerblichen Warenverkehr.

Speziell im Hinblick auf ausländische Investoren wurde ein neues Kapitel "Sonderbestimmungen zur Förderung verschiedener Wirtschaftszweige und Tätigkeiten in Luxemburg" aufgenommen.

Praktische Fallbeispiele runden die Schrift ab. Die Schrift ist im Buchhandel erhältlich. Für weitere Informationen, wenden Sie sich bitte an die Handelskammer Luxemburg, Herr Edouard Vollmar, Tel.: 42 39 39-313.

NOUS AVONS LES MOYENS DE VOUS FAIRE

REMARQUER



expositions • événements • magasins

format

TÉL.: 46 36 84 FAX: 46 36 83

BUREAU MODERNE
*Laissez les timbres
aux collectionneurs!*


7a, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg - Hamm - Tél : 42 67 50 - Fax : 42 67 45

Afin d'en savoir plus sur la gamme d'affranchisseuses Alcatel-NEOPOST,
je souhaite recevoir une documentation complète sans engagement de ma part.

Nom : _____ Fonction : _____
Société : _____
Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____

Messen und Ausstellungen Januar 1996

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39 - 315). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

7.-10. 1.1996 - HANNOVER (D)

DOMOTEX HANNOVER

Weltmesse für Teppiche und Bodenbeläge
Tel.: 00495118932626

8.-11. 1.1996 - AMSTERDAM (NL)

HORECAVA

Internationale Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe und Großküchenbetriebe
Tel.: 0031205491212

9.-12. 1.1996 - ROTTERDAM (NL)

INFRATECH

Fachmesse und Kongreß für den Grund-, Wasser-, Straßen- und Tiefbau
Tel.: 0031104104410

10.-12. 1.1996 - DÜSSELDORF (D)

PSI

Internationale Fachmesse der Werbearbeit-Industrie
Tel.: 0049211901910

10.-13. 1.1996 - HONG KONG (HK)

HKT & GF

Internationale Spielwarenmesse
Tel.: 0085225844333

10.-13. 1.1996 - FRANKFURT/MAIN (D)

Heimtextil

Internationale Fachmesse für Heim- und Haustextilien
Tel.: 00496975750

10.-14. 1.1996 - WIESBADEN (D)

Internationale Touristica Wiesbaden

mit Reisemobil-Caravan-Camping-Wassersport
Tel.: 0049613180180

11.-14. 1.1996 - FLORENZ (I)

PITTI IMMAGINE UOMO/OLTRE

Herrenmodemesse
Tel.: 00395536931

11.-15. 1.1996 - PARIS (F)

APPROFAL

Internationale Fachausstellung Ausrüstung und Werkstoffe für die Möbelindustrie und Raumausstatter
Tel.: 0033140764500

11.-15. 1.1996 - PARIS (F)

LUMINAIRE

Internationale Leuchtenfachmesse
Tel.: 0033140764500

12.-16. 1.1996 - PARIS (F)

BIJORHCA

Internationale Fachmesse für Modeschmuck, Schmuck, Silberwaren, Uhren, Geschenke und Tischdekoration
Tel.: 0033142773296

12.-16. 1.1996 - PARIS (F)

maison&objet

Internationale Ausstellung für Innendekoration, Geschenkartikel und Tischdekoration
Tel.: 0033144290200

12.-16. 1.1996 - MADRID (E)

INTERGIFT

Internationale Geschenkartikelmesse
Tel.: 003417225000

12.-21. 1.1996 - GENÈVE (CH)

Nutzfahrzeuge

Internationaler Nutzfahrzeugsalon
Tel.: 0041227611111

13.-15. 1.1996 - MÜNCHEN (D)

BIJOUTEX

Fachausstellung für Modeschmuck, Modeaccessoires, Boutiquemoden, Drogerie- und Geschenkartikel
Tel.: 00497181700954

16.-21. 1.1996 - KÖLN (D)

IMM

Internationale Möbelmesse
Tel.: 00492218210

18.-20. 1.1996 - BERLIN (D)

FRUIT LOGISTICA

Internationale Messe für Früchte- und Gemüsemarketing
Tel.: 00493030380

19.21. 1.1996 - LUXEMBOURG (L)

VAKANZ

Touristikmesse
Tel.: 43991

19.-22. 1.1996 - MAILAND (I)

CHIBI

Internationale Fachmesse für Geschenkartikel, Parfümeriebedarf, Kurzwaren, Modeschmuck, Raucherbedarf
Tel.: 0039249977130

19.-28. 1.1996 - BERLIN (D)

IGW - Internationale Grüne Woche Berlin

Ausstellung für Ernährungswirtschaft, Landwirtschaft und Gartenbau
Tel.: 00493030380

23.-26. 1.1996 - BRÜNN (CZ)

INTECO

Internationale Ausstellung für Laden-, Hotel- und Gaststätteneinrichtungen
Tel.: 0042541151111

23.-26. 1.1996 - BUDAPEST (H)

MEDICINA-PHARMA- DENTAL-LABOR-HOSPITAL- REHA

Internationale Ausstellung für den Medizinisch-technischen Bereich
Tel.: 0049211614343

24.-26. 1.1996 - METZ (F)

URBEST

Ausstellung für Kommunalbedarf
Tel.: 003387556600

27.-30. 1.1996 - PARIS (F)

Internationale Ausstellung für Damen- und Herrenwäsche

Tel.: 0033149096000

27.-31. 1.1996 FRANKFURT/MAIN (D)

Premiere

Internationale Frankfurter Messe Fachmesse für Papier, Bürobedarf, Schreibwaren/Parfümerie, Kosmetik, Drogerie- und Friseurbedarf
Tel.: 00496975750

29. 1.- 1. 2.1996 - PARIS (F)

CONFORTEC INTERNATIONAL

Internationale Fachmesse für Haushaltsgeräte
Tel.: 0033147565000

30. 1.- 1. 2.1996 - MAASTRICHT (NL)

MAINTENANCE & MANAGEMENT

Internationale Fachmesse für industrielle Wartung und Reinigung
Tel.: 003143838383

31. 1.- 1. 2.1996 - KORTRIJK (B)

ISOTEC

Internationale Fachmesse für Isolierung
Tel.: 003256217930



International Chamber of Commerce
Chambre de Commerce Internationale
Comité National Luxembourgeois



Conférence sur "The Fraudulent Operations and the Use for Criminal Purposes of Documentary Credits and Bank Guarantees"

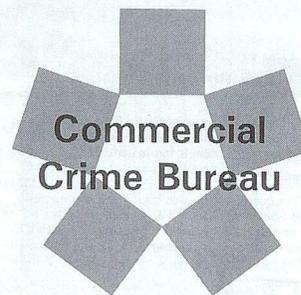
Le Comité National de la Chambre de Commerce Internationale et l'association CREDIMPEX avaient invité récemment Madame SHIA-LIN KUO du Commercial Crime Bureau de Londres à traiter le sujet "Opérations frauduleuses et l'usage de crédits et de garanties à des fins criminelles". Une assistance nombreuse a participé à cette conférence, présidée par M. Paul MEYERS. Dans son introduction, le Président du Comité National luxembourgeois de la CCI a abordé le thème des actions criminelles et frauduleuses en général dans le domaine financier. M. Roland HAMEN, Président du Credimpex, a situé le débat par rapport au crédit documentaire avant de passer la tribune à la conférencière qui a développé le sujet d'une manière très concrète et a répondu aux nombreuses questions posées à la fin de la réunion.



CCI: Etablissement d'un bureau pour les crimes commerciaux

Le bureau pour les crimes commerciaux de la CCI a été établi pour lutter efficacement contre les fraudes commerciales et les pratiques malhonnêtes. Ce bureau offre un service de conseils individualisés à ses membres qui peuvent également consulter une base de données comprenant des informations sur des transactions frauduleuses. Par ailleurs, les entreprises membres ont la possibilité de faire vérifier l'authenticité des contrats par les experts du bureau.

Les entreprises intéressées à devenir membre du bureau pour les crimes commerciaux sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce, Mme Romy Seiler, tél.: 42 39 39-382.



Helping business
to stay in business



International Chamber of Commerce
The world business organisation

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de la Justice

- Avant-projet de règlement grand-ducal énumérant d'autres conditions essentielles à faire figurer dans le contrat de crédit à la consommation. (1841)

Ministère des Finances

- Projet de loi portant transposition de la directive 94/19/CE relative aux systèmes de garantie des dépôts dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur. (1842)

Ministère de la Sécurité Sociale

- Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du code des assurances sociales. (1840)
- Projet de règlement grand-ducal déterminant la procédure de déclaration des accidents et de fixation des prestations de l'assurance accident,

- Projet de règlement grand-ducal portant extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux personnes effectuant un stage non rémunéré,
- Projet de règlement grand-ducal relatif à la composition de l'assemblée générale de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle, et à la désignation des membres employeurs. (1835)
- Projet de règlement grand-ducal fixant la clé de répartition des frais administratifs communs entre organismes de sécurité sociale. (1844)

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date
des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts **mensuelles**

b) listes des ordonnances de référé-provision
mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible



FELTEN-STEIN

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

14, RUE DES JONCS
Z.I. RONNEBOESCH
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

Une gamme complète de
copieurs à la pointe du progrès:
de 500 à 100.000 copies par mois

**Copieurs
TOSHIBA
40 23 53**



... vers l'Excellence Industrielle

FAS
PDP
ZAP
PIC
JIT

Des professionnels expliquent leurs stratégies :
Marc ASSA, Président du Directoire du groupe SOMMER-ALLIBERT,
Président de la Fédération des Industriels Luxembourgeois ; Vincent
CHAMARET, Vice-Président de MITSUBISHI ELECTRIC FRANCE ;
Jean de la HAMETTE, Membre du comité de direction ProfilARBED,
Président du Conseil d'Administration du CRP Henri Tudor, ...

**La journée de la Gestion Industrielle
Mardi 30 janvier 1996
à Luxembourg**

Organisée par le Centre de Recherche Public Henri Tudor

Programme complet des conférences sur demande :
Gregor PESCH : Tel (352) 42 44 01 - Fax (352) 42 49 75

Sous le patronage de la FEDIL
Fédération des Industriels Luxembourgeois

INFOTECH

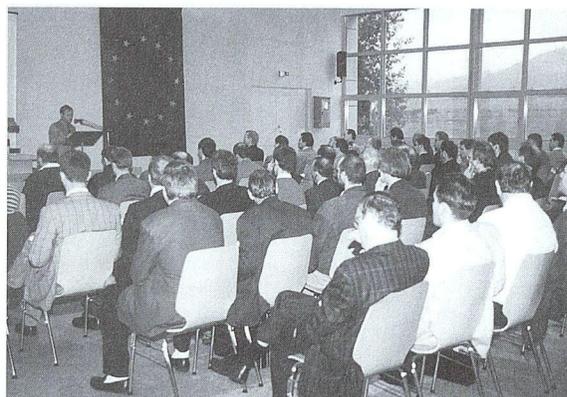
“Journée Laser” **Forum technologique transfrontalier**



Poursuivant ses efforts de présentation de nouveautés technologiques au profit des entreprises luxembourgeoises, Luxinnovation, service de promotion et d'assistance à l'innovation, a proposé à ces dernières de participer à une “journée laser”, qui s'est tenue le 27 septembre 1995 dans le parc technologique de la région de Trèves. Au total, 110 responsables d'entreprises, dont beaucoup de représentants de PME de la Grande Région, étaient au rendez-vous. 16 entreprises luxembourgeoises se sont déplacées à Trèves pour découvrir les nouvelles applications du laser.

Cette séance d'information et de conseil a été organisée par le réseau de transfert de technologies “Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz” et était soutenue par le programme SPRINT, qui fait désormais partie du nouveau programme INNOVATION (Direction générale XIII de la Commission européenne).

La “Journée Laser” a été organisée dans le souci de montrer aux entreprises intéressées l'évolution et les nouvelles applications du laser. En effet, le laser, qui a longtemps été boudé par les PME parce qu'il avait la réputation d'être trop coûteux, est devenu plus



compact, moins gourmand en énergie, plus stable et plus fiable et surtout moins cher à l'achat.

A l'ordre du jour de la “Journée Laser” figuraient des présentations générales, des démonstrations pratiques ainsi que des entretiens personnalisés avec des offreurs de la technologie laser. Ainsi les entreprises ont pu assister à l'intervention de M. Constant GITZINGER (DG XIII) au sujet du nouveau programme INNOVATION, dont le but est, entre autres, d'organiser des manifestations de ce type. Parmi les orateurs figurait également M. Rüdiger WESSLER de la société Quantec, de Berlin. M. WESSLER a exposé les différentes techniques de traitement des matériaux par le laser.

Pendant la partie pratique, les chefs d'entreprise avaient l'occasion de visiter le Centre Mobile Laser de Quantec et de s'entretenir avec les spécialistes en matière de laser. Ceux-ci répondaient aussi bien aux questions d'ordre technique que d'ordre financier. Dans le centre mobile, les entreprises pouvaient assister à des démonstrations de nombreuses applications pratiques du laser. Certains responsables d'entreprises avaient apporté un échantillon de leur produit, afin de voir concrètement sur place comment ce produit pouvait être traité par le laser.

Les entreprises désireuses de résoudre un problème bien spécifique avaient l'occasion de rencontrer des offreurs de technologies laser au cours d'entretiens bilatéraux.

La journée laser a connu un franc succès autant auprès des entreprises que des organisateurs.

LUXINNOVATION

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63
Fax.: 43 83 26 / 43 23 28



I n t e r n a t i o n a l e F r a n k f u r t e r M e s s e

Ambiente

Beim Planen der neuen Saison darf der Termin der Ambiente nicht fehlen: Vom 24. bis 28.2.1996 erleben Sie in Frankfurt die weltweit größte Präsentation von Konsumgütern während der ersten Jahreshälfte. Drei übersichtliche Ausstellungsbereiche, „Tischkultur und Küche“, „Geschenkideen“ sowie „Wohn- und Lichtkonzepte“, erwarten Sie mit insgesamt neun Fachmessen. Hier zeigen Ihnen 4.850 Aussteller aus 78 Ländern, was sie unter Lebenskultur verstehen.

Sichern Sie sich eine umsatzstarke neue Saison. Kommen Sie zur Ambiente 1996.

Frankfurt am Main, 24. – 28.2.1996



Informationen zur Messe: Messe Frankfurt, Offizielle Vertretung von Belgien, Luxemburg und der EG, Amazonestraße 2, B-1050 Brüssel, Tel. 02 - 5 34 95 95, Fax 02 - 5 34 96 96. Bitte kreuzen Sie an, welcher Besucherprospekt Sie interessiert: Ambiente gesamt Tischkultur und Küche Wohn- und Lichtkonzepte Geschenkideen

Name _____ Funktion/ Firma _____ Straße _____
_____ PLZ/Ort _____

LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ: FORMATION CONTINUE

COURS: ELECTRONIQUE MODULE 1.4 ELECTROTECHNIQUE, ELECTRONIQUE, TECHNIQUE DE MESURE

Personnes concernées: Electriciens de services
Objectifs: Formation continue pour électriciens avec CATP

Contenu du programme: **A. Electrotechnique, Electronique:**
Eléments d'électricité, Circuits électriques, Travail et Puissance, Sources du courant, Magnétisme, Condensateur et champ électrique, Courant alternatif, Courant triphasé. **Electronique:** Résistances linéaires et non-linéaires, Condensateurs et selfs, Semi-conducteurs, Diodes, Transistors, Thyristors, Diac et Triac, Semi-conducteurs photo-voltaïques.

B. Technique de mesure:
Mesures électriques, Mesure de grandeurs non-électriques, Mesure et contrôle de composantes électriques, Exercices de mesure.

Durée: 20 jours
Horaire: 8h00 - 17h00
Dates: 10, 17, 24, 31 janvier 1996
7, 14, 28 février 1996
6, 13, 20, 27 mars 1996
3, 24 avril 1996
8, 15, 22 mai 1996
5, 12, 19, 26 juin 1996

Langue: française
Nbre de participants: 12 - 15 personnes
Coût: 94.000.- Luf par participant

KURSUS: NUMERISCHE STEUERUNG VON WERKZEUGMASCHINEN

Teilnehmerkreis: Maschinenfacharbeiter der Metallbranche
Kursusziel: Vermittlung der Grundkenntnisse der numerischen Steuerung, verbunden mit praktischen Beispielen an CNC Dreh- und CNC Fräsmaschine
CAD - Robocad

Dauer: 20 halbe Tage
Zeitpunkt und Datum: werden bei Bedarf festgelegt
Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 8
Preis: 52.000.- LuF pro Teilnehmer

KURSUS: ELEKTRONIK MODUL 6: ANALOGTECHNIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche
Programminhalt: **Theorie:**
Blindwiderstände an Wechselfeldspannung, RC - Schaltungen und RL - Schaltungen, Verstärker
Anwendung:
Untersuchungen an elektronischen Reglern.

Dauer: 10 Tage (langue française)
Zeitpunkt: Donnerstag, von 8.00 bis 17.00 Uhr
Datum: 18, 25 Januar 1996
1, 8, 15, 29 Februar 1996
7, 14, 21, 28 März 1996

Teilnehmerzahl: max.12 / min.8
Preis: 49.000.- LuF pro Teilnehmer

KURSUS: ELEKTRONIK MODUL 8: SPS: SPEICHERPROGRAMMIERBARE STEUERUNGEN

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche
Programminhalt: 1. Blockschaltbild und elementare Wirkungsweise des Mikroprozessors.
2. Grundbegriffe speicherprogrammierbarer Steuerungen.
3. Aufbau der Automatisierungsgeräte S5-101U.
4. Programmieren der Grundfunktionen.
5. Bedienen der Programmiergeräte.
6. Hinweise für die Projektierung.
7. Projektierung von Anlaufsteuerungen.
8. Hinweise zur Inbetriebnahme und Fehlerbehebung.

Dauer: 10 Tage
Zeitpunkt: Donnerstags, von 8.00 bis 17.00 Uhr
Datum: 9, 16, 23, 30 November 1995
7, 14, 21 Dezember 1995
17, 25 Januar 1996
1 Februar 1996

Teilnehmerzahl: max.12 / min.8
Preis: 49.000.- LuF pro Teilnehmer

KURSUS: HYDRAULIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Maschinenbau
Kursusziel: Dem Teilnehmer werden die theoretischen und praktischen Kenntnisse vermittelt, damit er nach abgeschlossenem Kursus fähig ist, Wartungsarbeiten an hydraulischen Anlagen zu verrichten.

Se habla Español



Si parla Italiano

**La qualité
d'un service personnalisé**

- Comptabilité générale
- Constitution, Administration, Domiciliation de sociétés Luxembourgeoises et Etrangères
- Fiscalité
- Conseil en organisation
- Gestion et comptabilité des salaires
- International Business consultants
- Mise en relations bancaires

Fiduciaire du Centre

English spoken

UK and OFFSHORE companies

**High quality
personalized service**

- Full accountancy
- Full domiciliation and administrative services
- Full Nominee and Management services
- Trust facilities
- UK, Offshore and Luxembourg companies
- Ready made or own choice of name
- International Business consultancy
- Bank introductions

Rue de Strasbourg 16, L-2560 LUXEMBOURG - Tél.: (352) 40 42 35 - Fax: (352) 40 42 36

Uniquement sur rendez-vous - With appointment only

Dauer: 12 Tage
 Zeitpunkt: Freitags, von 8.00 bis 17.30 Uhr
 Datum: Zyklus 2 (Deutsch/Luxemb.):
 12, 19, 26 Januar 1996
 2, 9, 16 Februar 1996
 1, 8, 15, 22, 29 März 1996
 5 April 1996

Teilnehmerzahl: max.16 / min.10
 Preis: 58.800.- LuF pro Teilnehmer

- das Gehirn in den zwischenmenschlichen Beziehungen
- Zeitmanagement
- die Kommunikation
- die Gruppenpsychologie

Dauer: 8 halbe Tage
 Zeitpunkt: wird bei Bedarf festgelegt
 + Datum:
 Teilnehmerzahl: max.15 / min.12
 Preis: 18.000.- LuF pro Teilnehmer

COURS: KEPNER - TREGOE PSDM

Destinataires: Cadres
 Objectifs: Méthode d'analyse de problème et de prise de décision
 Programme: - Evaluation de situation. Trouver les préoccupations prioritaires
 - Analyse de problème
 - Trouver la cause d'une déviation
 - Analyse de décision
 - Prendre la décision la plus appropriée
 - Analyse de problème potentiel
 S'assurer que la mise en oeuvre de la décision s'effectue dans les meilleures conditions.

Durée: 4 jours, de 8h30 à 17h00 avec déjeuner en commun
 Dates: 16, 17 janvier 1996
 30, 31 janvier 1996

Nombre de candidats: max.15 / min.10
 Coût: 35.600.- LuF par candidat *
 * droit de licence KT compris

KURSUS: PNEUMATIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Maschinenbau
 Kursusziel: Dem Teilnehmer werden die theoretischen und praktischen Kenntnisse vermittelt, damit er nach abgeschlossenem Kursus fähig ist, Wartungsarbeiten an pneumatischen Anlagen zu verrichten.

Dauer: 12 Tage
 Zeitpunkt und Datum: werden bei Bedarf festgelegt
 Teilnehmerzahl: max.16 / min.10
 Preis: 58.800.- LuF pro Teilnehmer

**KURSUS: ZWISCHENMENSCHLICHE
BEZIEHUNGEN
(relations humaines)**

Teilnehmerkreis: Führungsleute + Mitarbeiter
 Kursusinhalt: - die Neurolinguistische Programmation (PNL)
 - die transaktionale Analyse (AT)



Spécialiste des systèmes de gestion
(plus de 500 installations)

**Pour tous
commerces**

DISTRIBUTION

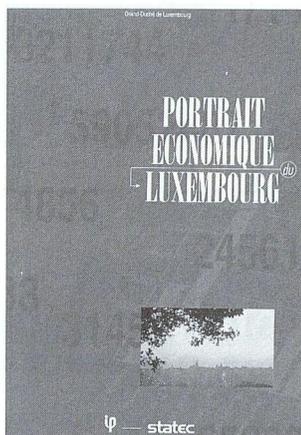
59, GRAND-RUE
L-3394 ROESER
Tél. 36 91 91/Fax 36 91 96
S.A.V. 7/7 36 91 95

IMPORT-EXPORT
REPRESENTATIONS
EXCLUSIVES



CONCEPTION EQUIPEMENT

Portrait économique du Luxembourg



**Réalisé par le STATEC -
Edité par le Service information
et presse du gouvernement**

Cette année culturelle 1995 se prête particulièrement bien à la présentation d'un nouveau guide pour qui veut partir à la découverte de la vie économique du Grand-Duché.

L'objectif est de présenter sous un volume réduit et sous une forme simple mais précise l'essentiel des informations concernant l'économie luxembourgeoise d'aujourd'hui et les transformations structurelles au fil du temps. De nombreux tableaux statistiques, graphiques, cartes et photos facilitent et agrémentent la lecture du texte.

Le portrait économique du Luxembourg se fait en huit chapitres:

1. La croissance de l'économie

Une synthèse de l'évolution économique depuis 1839 avec mise en exergue des facteurs de croissance, les mutations structurelles et les politiques de diversification économique.

2. Les relations économiques extérieures

Du fait de sa petite taille et son degré de développement économique relativement élevé, le Luxembourg a été, de tout temps, très fortement orienté sur l'étranger.

3. Population, emploi et chômage

Un éclairage des spécificités du Grand-Duché en ces domaines.

4. Agriculture, viticulture, sylviculture

Au fil des années, le poids de ce secteur économique n'a cessé de baisser régulièrement.

5. Entreprises

Le Luxembourg, pays très industrialisé jusque vers le milieu des années 1970, s'est transformé en économie de services à une vitesse sans précédent dans la zone de l'OCDE.

Une courte synthèse de l'évolution historique et une présentation des différentes branches de l'industrie et des services d'aujourd'hui sur 70 pages.

6. Protection et sécurité sociale

Pleins phares sur les salaires, l'inflation, les conditions de vie, les comptes de la sécurité sociale.

7. Le statut monétaire

Histoire très complexe, reflétant fidèlement l'importance des événements internationaux sur la vie d'une petite nation et les combats qu'elle a eu à livrer afin de consolider son identité.

8. Finances publiques

Un bref aperçu sur des éléments tels que, la situation financière des Administrations publiques, le budget de l'Etat et la pression fiscale.

La publication peut être obtenue au prix de 300.- LUF au STATEC (tél.: 478-4268/4219) ou en librairie

Publications récentes du STATEC

La formation professionnelle continue

L'étude réalisée par Claude Houssemand et Romain Martin, chercheurs aux CEPS/Instead, rend compte des principaux résultats d'une enquête sur la formation professionnelle continue. L'enquête, qui a été réalisée en 1994 au Luxembourg, entre dans le programme FORCE (Task-Force "Ressources humaines") de l'Union Européenne.

Un échantillon de 950 entreprises employant au moins 10 personnes a fourni les informations sur leurs activités en matière de formation continue par type de formation, par sexe, par catégorie professionnelle, par ancienneté du personnel etc. La période de référence est l'année civile 1993.

L'étude complète est publiée au Bulletin du Statec n° 5/1995. La publication peut être obtenue au Statec 6, bd. Royal, L-2449 Luxembourg, Tél.: 478-4268 Fax. 46 42 89, au prix de 100.-LUF.

Conditions de vie des ménages

Dans la série "POPULATION ET EMPLOI" vient de paraître le premier numéro d'une série spéciale intitulée "Conditions de vie des ménages". Ce numéro est consacré aux premiers résultats de l'enquête 1993 sur les budgets des ménages. Il fournit entre autres des informations sur le taux d'équipement des ménages, la structure des budgets familiaux, le revenu disponible. Une comparaison avec les enquêtes antérieures ainsi qu'une importante partie méthodologique complètent l'aperçu.

La publication peut être obtenue gratuitement au Statec 6, bd Royal, L-2449 Luxembourg, Tél.: 478-4268.

- Quelle est la différence entre le marquage CE et les autres labels?
- etc.

En cas d'intérêt et pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu et le déroulement de cette séance d'information, prière de vous mettre en contact avec l'EURO INFO CENTRE de la Chambre de Commerce/FEDIL, personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA, Tél: 42 39 39 - 334.

EUROLOC®

L'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg/FEDIL est heureux de pouvoir vous annoncer qu'à partir de ce jour la base de données EUROLOC® est à votre disposition dans ses locaux.

L'acquisition de cette base de données s'inscrit dans la volonté de l'Euro Info Centre à informer, assister et conseiller les entreprises luxembourgeoises afin de leur garantir une meilleure compétitivité dans le grand marché intérieur.

Quel est le contenu d'EUROLOC®?

La base de données EUROLOC® contient des informations sur les incitations financières aux entreprises dans 12 pays européens (Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Portugal, Espagne, et la Grande Bretagne) ainsi que sur les fonds des institutions européennes.

EUROLOC® comporte trois parties:

- Aides financières aux entreprises en Europe
- Informations sur les développements dans le domaine des aides financières
- Informations statistiques sur les aides communautaires

Aides financières aux entreprises en Europe:

Cette partie d'EUROLOC® contient des informations claires sur les aides financières, accordées par les institutions européennes et par les gouvernements nationaux aux entreprises des 12 pays précités, ainsi que sur les aides accordées par des organismes régionaux en Allemagne, en Belgique et en France. Ces aides concernent de très nombreux domaines d'activités, qui vont de l'investissement dans des régions à problèmes au développement de petites entreprises, de la protection de l'environnement à l'emploi et la formation, de la recherche et développement à l'économie d'énergie.

Un menu convivial et facile d'emploi permet de sélectionner le site, l'industrie, le type de projet et l'aide financière appropriée. De plus, EUROLOC® peut effectuer des recherches sur la base des objectifs politiques relatifs aux aides, ce qui veut dire que les types d'aides pour des activités définies peuvent être comparés entre pays.

Les informations concernant le développement des aides financières sont ajoutées à EUROLOC® de façon journalière. De nombreuses sources d'information sont suivies et analysées afin d'alerter les utilisateurs sur les développements des politiques en matière d'aides aux entreprises. Par ailleurs, les programmes de la Commission de l'Union Européenne sont suivis de très près pour pouvoir informer les utilisateurs sur les conditions de participation et sur les délais à respecter.

Si la base de données EUROLOC® a suscité votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous convaincre de l'efficacité de cet outil indispensable au développement de votre entreprise.

Si vous désirez plus d'informations concernant la base de données EUROLOC® ou d'autres services de l'Euro Info Centre, renvoyez-nous ce coupon par fax ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

- Je désire des informations sur EUROLOC®
- Je désire des informations sur les autres services de l'Euro Info Centre

Cachet de l'entreprise Nom:

Prénom:

Fonction:

Euro Info Centre
Chambre de Commerce/FEDIL
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 LUXEMBOURG/KIRCHBERG
Tél: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26



Motion

Les Présidents de l'Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Sar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat Occidental, réunis en date du 7 novembre 95 à Sarrebruck, ont adopté la motion suivante:

Au regard des enjeux et des missions que s'est déjà fixés l'Europe pour le prochain millénaire,

afin de promouvoir et consolider l'idée européenne, conscients que la réussite de l'Europe dépend de l'entente et de la compréhension entre ses peuples,

sachant que le commerce et l'économie sont inconcevables sans une communication rapide et efficace, et

reconnaissant l'importance particulière des échanges linguistiques et de la communication entre les voisins frontaliers,

les milieux économiques de la Région Sar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental invitent les élus et les administrations compétentes à

- encourager et promouvoir de leur mieux la langue de leur voisin dans leur propre pays
- soutenir activement l'éducation des enfants dès la maternelle et l'école primaire
- garantir un enseignement suivi et pendant toute la période des études
- favoriser le développement des compétences linguistiques d'une troisième langue

afin d'assurer l'avenir et la réussite des habitants du cœur de l'Europe au multilinguisme.

Hochschulcharta feiert zehnjähriges Bestehen

Die 1985 ins Leben gerufene Hochschulcharta "Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz" feierte kürzlich ihr zehnjähriges Bestehen.

Beteiligt sind das Centre Universitaire, mit dem Präsidenten der Charta, Herrn Pierre Seck, die Universitäten Trier, Saarbrücken, Kaiserslautern, Metz, Nancy I und Nancy II, die Fachhochschulen Saarbrücken, Trier, Kaiserslautern sowie das "Institut national polytechnique de Lorraine" in Nancy und die "Ecole nationale d'ingénieurs" in Metz.

Wichtige Aufgabe der Charta ist es, die Beziehungen zwischen den Mitgliedshochschulen zu fördern. Dies geschieht einerseits durch den Austausch von Lehrkräften, wissenschaftlichen Mitarbeitern, und Studenten und andererseits durch die Erstellung von interregionalen Studiengängen mit Abschlüssen, die von allen Mitgliedshochschulen anerkannt werden.

Besonderen Wert legt die Charta auf die Schaffung gemeinsamer Forschungseinrichtungen insbesondere auf dem Gebiet der Materialforschung und der Rechtswissenschaften.

Saar-Lor-Lux, grenzüberschreitende Veranstaltungen

Eine Reihe von Veranstaltungen wurden und werden unter der Federführung von Euregio und IRI bis Ende des Jahres organisiert.

Nicht nur IRI und EuRegio, sondern auch die Kommission für Regionalpolitik des Europaparlamentes interessiert sich für Saar-Lor-Lux. Ende November hielt diese parlamentarische Kommission, unter der Organisation von EuRegio, eine Arbeitssitzung in Luxemburg ab. Zentralthemen waren die grenzüberschreitende Zusammenarbeit, gemeinsame Abfallpolitik und die Zusammenarbeit im Hochschulbereich in Saar-Lor-Lux und Rheinland-Pfalz. Die Arbeitssitzung diskutierte zusätzlich über konkrete europäische Initiativen, darunter die mit Brüsseler Geldern finanzierten Programme Interreg I und II, oder der Eurodistrikt Saarbrücken-Metz und der PED (Pôle européen de développement) zwischen Athus (B), Longwy (F) und Rodange (L).

Sonst organisierte das Inner-Gemeinschaftliche Regionalinstitut (IRI) in letzter Zeit gleich mehrere Seminare und Tagungen. Während der Telepolis Ausstellung, untersuchte IRI die Möglichkeiten der Telekommunikation in der Großregion, unter dem Titel, "Europäische Daten-Autobahnen - eine Chance für die Großregion Saar-Lor-Lux-Reinland-Pfalz?".

Eine etwas anders orientierte, freilich auch kulturelle Zielsetzung verfolgte ein Internationales Kolloquium über das kulturelle Erbe der Großregion. Es wurde vom IRI zusammen mit dem Institut européen du Loisir, dem Séminaire ISIS und der Elisabeth-Selbert-Akademie der Friederich-Ebert-Stiftung organisiert.

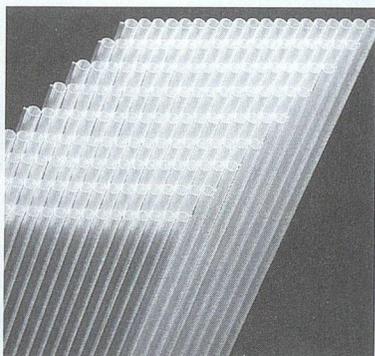
Historiker, Sprachwissenschaftler, Wirtschaftswissenschaftler und Anthropologen gaben sich gegenseitig Ende November im Kongreßzentrum auf Kirchberg das Wort, um "wiederzuentdecken, was die Geschichte zerstört hat"

Am 6. Dezember findet eine Veranstaltung ganz anderer Art statt. Das IRI versucht ein technologisch anspruchsvolles Unternehmen und sein Know-how in Luxemburg vorzustellen. Die Saarberg-Fernwärme ist im Gesamtbereich Energie und Umweltschutz anerkannt. Die Tagung um einen "modernen Energiedienstleister" findet im Hotel Sofitel statt.

Am 15. Dezember wird, wiederum im Hotel Sofitel, über Anlaß, Zielsetzung und Perspektiven der EWIV referiert. Die EWIV (Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung) ist unter dem Impuls des damaligen Kommissionspräsidenten Jacques Delors geschaffen worden und ist als ein Instrument für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit europäischer Unternehmen gedacht.

Saar-Lor-Lux beschäftigt, wie man sieht, die unterschiedlichsten Gemüter und spornt zu den unterschiedlichsten Themen an.

Visite de l'usine de Amer-Sil S.A. par S.A.R. le Grand-Duc Jean



AMERSIL NON WOVEN POLYESTER GAUNTLETS FOR ENHANCED BATTERY PERFORMANCE

GAINES AMERSIL EN POLYESTER NON TISSE POUR UNE PERFORMANCE AMELIOREE DE LA BATTERIE

AMERSIL RÖHRCHENTASCHEN AUS POLYESTERVLIIES FÜR DIE OPTIMALE BATTERIELEISTUNG

En présence du Ministre de l'Economie, des Bâtiments Publics et de l'Energie, Robert Goebbels, du Bourgmestre de Kehlen, Jos Halsdorf, du Président du Conseil d'Administration d'Amer-Sil S.A., Tom F. Moore, du Directeur de la Chambre de Commerce, Paul Hippert, du Directeur de la Fédération des Industriels, Lucien Jung, et de quelques autres personnalités, François Goedert, Administrateur-Délégué de Amer-Sil S.A. accueillait SAR le Grand-Duc Jean pour une visite détaillée de l'usine de Amer-Sil S.A., située dans la Zone Industrielle de Kehlen le jeudi, 12 octobre 1995.

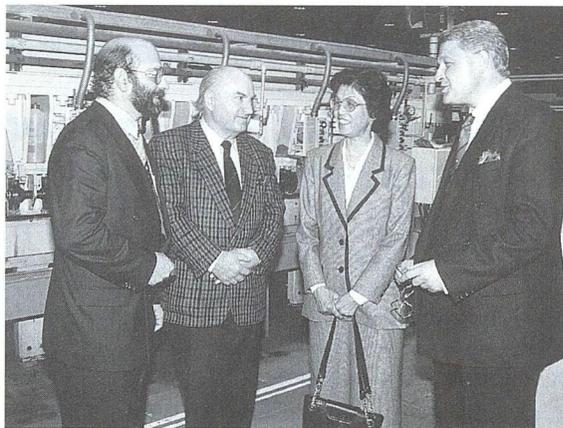
L'activité de la société Amer-Sil S.A. consiste dans la fabrication et la vente de produits destinés à l'industrie de l'accumulateur électrique.

Grâce à un personnel hautement qualifié et motivé, la société Amer-Sil S.A. n'a cessé de progresser et est devenue au fil des ans, l'un des leaders mondiaux dans le domaine des séparateurs pour batteries industrielles et des gaines en polyester pour plaques positives tubulaires.

Les produits Amer-Sil sont exportés dans le monde entier. Cependant la plus grande partie des ventes se situe en Europe et plus précisément en Allemagne.

Tous les plus grands fabricants de batteries utilisent les produits Amer-Sil reconnus pour leur haute qualité, améliorant de façon très sensible les performances des batteries.

Guardian: Construction d'une usine de verre flotté en Chine



Son Excellence Madame Shi Yanhua, Ambassadeur de la République populaire de Chine au Grand-Duché de Luxembourg a rendu visite le 23 octobre 1995 à la verrerie Luxguard I SA dans la zone industrielle de Bascharage.

Madame Shi fut accueillie par MM. Ferd Kohn, PDG de Luxguard, René Firorese Plant Manager de Luxguard I SA et Jean Ries, Secrétaire général de Guardian Europe S.A.

M. Ries a souligné l'énorme potentiel que renferme le marché de l'Asie et particulièrement le marché chinois en matière de développement industriel à moyen et à long terme, étant donné la tradition pluri-millénaire d'innovation et de découverte du peuple chinois. Dans ce contexte, les investisseurs occidentaux s'attendent à un véritable boom notamment dans le domaine des produits verriers architecturaux dans les dix ans à venir. Et M. Ries d'exprimer le souhait que Guardian puisse contribuer son savoir-faire et son expérience à l'implantation d'un secteur verrier moderne et compétitif dans l'"Empire du Milieu". M. Ries a également confirmé que des négociations étaient en cours avec les autorités chinoises en vue de la construction d'une usine de verre flotté dans la ville de Wuxi. Les discussions avec le gouvernement chinois devaient aboutir vers la fin de cette année. Le début des constructions est prévu pour la mi-1996 et la production pourrait démarrer fin 1997. Cette nouvelle usine emploiera 250 personnes et produira 160.000 tonnes de verre flotté par an.

Par ailleurs, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg a récemment daigné élever au rang de Commandeur dans l'Ordre de Mérite M. Ralph J. Gerson, Président et Chief Executive Officer de Guardian International Corp.

M. Ralph Gerson, outre ses fonctions au sein de Guardian International Corp. est encore Executive Vice-President de Guardian Industries Corp. et membre du Conseil d'administration de Guardian Europe

S.A., la filiale luxembourgeoise et tête de pont européenne de Guardian Industries.

En janvier 1995, le Président américain Bill Clinton a nommé M. Gerson comme membre du "Advisory Committee for Trade Policy and Negotiations", ce en reconnaissance de ses efforts dans le domaine du commerce entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

III

Une médaille d'or pour la brasserie Bofferding

Dans le cadre de la SELECTION MONDIALE DE LA BIÈRE 1995 organisée par l'Institut International pour les sélections de la Qualité, la Brasserie Bofferding vient d'obtenir une très haute distinction. En effet, une Médaille d'Or a été décernée à Bofferding pour la qualité de ses bières "Pils".

La sélection des participants était très stricte et s'est déroulée en trois phases:

Toutes les bières ont tout d'abord été soumises à une analyse scientifique effectuée par des laboratoires officiels afin de déterminer la qualité hygiénique et microbiologique des produits participants.

Une deuxième étape visait à contrôler la véracité et le caractère informatif de l'étiquetage.

Uniquement les bières répondant aux prescriptions de ces deux critères de sélection pouvaient prétendre à participer à la troisième phase essentielle, la dégustation organoleptique par un jury de professionnels.

Cette Médaille d'Or, décernée à la Brasserie Bofferding par une organisation internationale qui existe depuis 34 ans, récompense ainsi sa politique systématique de qualité. En effet, les bières Bofferding sont uniquement brassées à base de malt et de houblon, sans y ajouter aucun additif et de surcroît non pasteurisées.

Les résultats obtenus par la Brasserie Bofferding dans le domaine de la pureté et de la fraîcheur de la bière ont ainsi été reconnus internationalement.

Par ailleurs, depuis le 18 octobre, les amateurs de bière brune peuvent de nouveau déguster la "CHRISTMAS BEIER" qui n'est disponible que pendant les quelques semaines qui précèdent Noël.

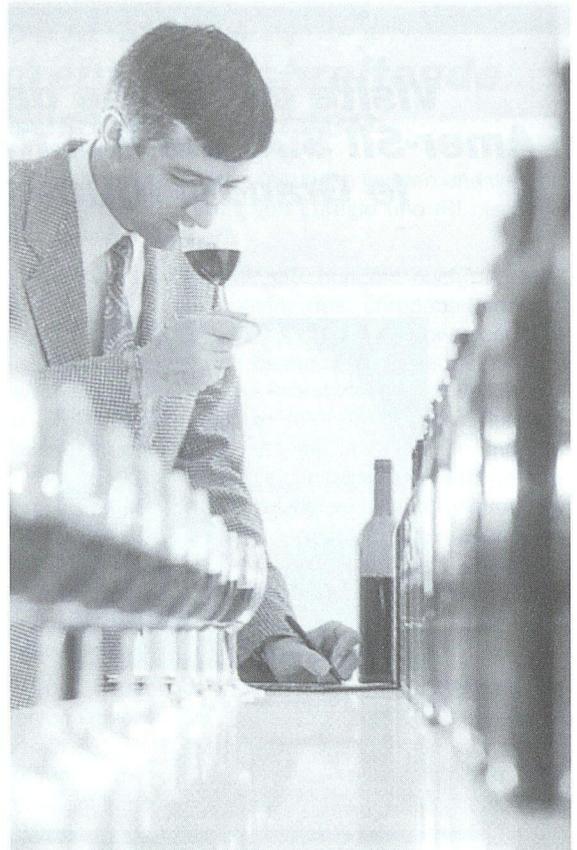
IV

Maison Francy Hippert:

Distributeur de la marque Calvet

Depuis longtemps, la spécialité de la Maison Hippert est la distribution de nombreux produits de qualité dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Au fil des années, les camions de l'entreprise ont sillonné toutes les routes du pays, afin de répondre le plus précisément possible aux attentes de la clientèle.



Reprise depuis peu par la Brasserie Nationale, la société a encore intensifié sa recherche de produits pouvant améliorer sa gamme déjà riche et servir au mieux sa clientèle variée.

Cette recherche a conduit la société à choisir une nouvelle gamme de vins.

C'est ainsi que la firme Francy Hippert est aujourd'hui très heureuse de présenter sa sélection de vins de la célèbre maison Calvet, qui, outre la qualité indiscutable de ses vins, offre une variété appréciable d'appellations.

La maison Francy Hippert est également très fière d'informer sa clientèle qu'elle devient le distributeur exclusif de la marque Calvet pour le Grand-Duché, offrant ainsi un approvisionnement optimal à des prix avantageux.

En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.

**Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg**

Mme Pascale Folmer

Tél.: 42 39 39 - 340

Téléfax: 43 83 26

Télex: 60 174 chcom lu

Les CCP frappent fort!

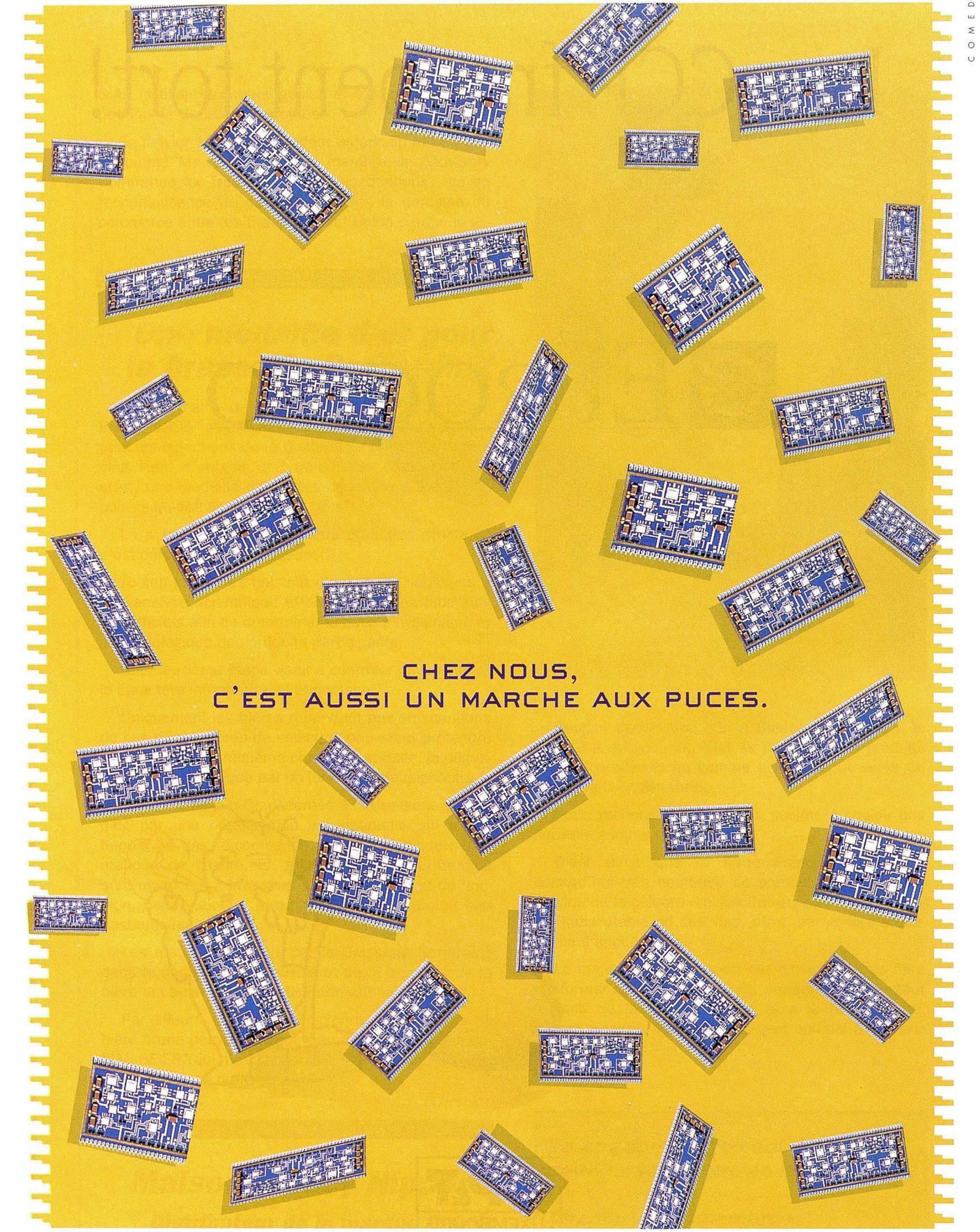
The logo for EUROGIRO, featuring a blue square with a yellow 'G' icon on the left and the word 'EUROGIRO' in blue serif font on the right. The background of the entire advertisement is a large, stylized yellow target with concentric circles and a central bullseye. A large yellow arrow points upwards from the bottom towards the center of the target. The word 'BING' is written in large, yellow, sans-serif letters on the left side of the target, and 'BONG' is written on the right side. At the bottom of the target, there is a yellow sphere on a grey base, and a cartoon character in a white suit and bow tie is standing next to it, holding a yellow pencil and looking surprised.

EUROGIRO



Pour vos virements internationaux, le Service des Chèques Postaux recommande **EUROGIRO**, la garantie d'un transfert rapide et fiable!

Renseignez-vous par téléphone au n° 40 88 - 75 96 ou par fax au n° 48 86 88



CHEZ NOUS,
C'EST AUSSI UN MARCHÉ AUX PUCES.

Vous nous connaissez pour nos installations téléphoniques? Apprenez à nous connaître pour nos réseaux informatiques, nos systèmes de sécurité, notre matériel bureautique. Installés, connectés, maintenus avec le même soin, le même savoir-faire qui a fait notre réputation: la qualité Téléphonie.

téléphonie

EXPERTS ÉGALEMENT EN RESEAUX INFORMATIQUES, SECURITE, BUREAUTIQUE

1, RUE DE BITBOURG L-1273 LUXEMBOURG TÉL.: 42 83 83 FAX: 42 83 84

Quand Utilitaire égale Sécurité et Élégance

Les Utilitaires  pour 1995

TRANSIT • FIESTA VAN • COURIER VAN ET COMBI • ESCORT VAN



COURIER VAN



ESCORT VAN

DE STOCK
AU
KIRCHBERG



FIESTA VAN



TRANSIT VAN



Airbag



Sièges anti-plongée

Airbag côté conducteur de série et côté passager (en option) • Dispositif de prétension des ceintures de sécurité • Sièges anti-plongée • Barres de protection, portières avant (sauf Transit) • Système anti-vol (PATS) • Serrures de portes pratiquement inviolables.



Barres de protection



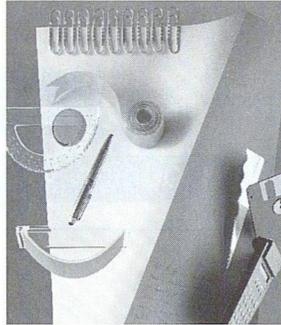
Serrures de sécurité

top publicité bruch

	FORD		
	MERCURY		
	LINCOLN		
CONCESSIONNAIRE OFFICIEL FORD DEPUIS 1926 AU LUXEMBOURG			

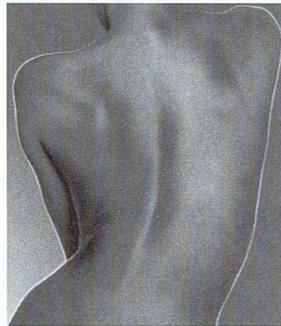
PAPER WORLD

Fachmesse Papier · Bürobedarf · Schreibwaren



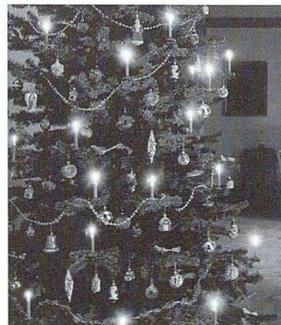
BEAUTY WORLD

Fachmesse Parfümerie · Drogerie · Kosmetik



ChristmasWorld

Fachmesse für Weihnachten, Florales



Premiere für drei neue
Fachmessen:
Die drei Fachbereiche
der Premiere präsentie-
ren sich 1996 erstmals
als eigenständige
Messen mit eigenem
Profil und eigenem
Namen: PAPERWORLD,
BEAUTYWORLD und
CHRISTMASWORLD.
Damit will die Messe
Frankfurt der Dynamik
und dem Erfolg der
Fachbereiche weitere
Impulse geben und dem
Besucher den „eigenen“
Markt noch klarer und
wichtiger darbieten. Ein
Besuch der Premiere
lohnt sich mehr denn je.
Messe Frankfurt
Délégation Officielle pour
la Belgique, le Luxem-
bourg et auprès de la C. E.
2 rue de l'Amazone
1050 Bruxelles
Tel. 02-534 95 95
Fax 02-534 96 96

Bitte senden Sie mir:

- Prospekt PAPERWORLD
 Prospekt BEAUTYWORLD
 Prospekt CHRISTMASWORLD

Name _____

Firma _____

Straße _____

PLZ/Ort _____

Premiere

Internationale Frankfurter Messe
Frankfurt am Main, 27. – 31. 1. 1996

V

L'activité de la Bourse de Luxembourg au cours du premier semestre 1995

Les admissions à la cote officielle

Globalement, les introductions de valeurs ont atteint 1491 unités au cours des six premiers mois de l'année. La répartition en est la suivante: 765 obligations, 7 actions, 205 organismes de placement collectif et 514 warrants. Le total des lignes de cotation s'élève à 11.822 unités au 30 juin 1995, contre 11.380 au 30 juin 1994 et 11.753 au 31 décembre 1994.

Une internationalisation croissante

Il faut noter une diversification accrue de l'origine des émetteurs dont les instruments sont cotés en Bourse de Luxembourg alors que d'ores et déjà plus de 2800 émetteurs de 70 pays sont présents à Luxembourg. Désormais, des émetteurs des cinq continents figurent à la cote officielle, les mois écoulés ayant vu apparaître de nouveaux pays, tels que la Jordanie, la Pologne et la Slovaquie, sur le marché des capitaux luxembourgeois. Cette diversification se manifeste aussi dans les devises de cotation qui, actuellement au nombre de 30, incluent à présent des monnaies comme le bath thaïlandais et le ringgit malais.

La place dominante du franc luxembourgeois

Les résultats enregistrés par le franc luxembourgeois au cours du premier semestre confirment le qualificatif de "devise de l'année" accordé à la monnaie nationale à la fin de l'année 1994 par une publication financière londonienne de renom. En effet, avec 119 admissions, correspondant à un volume émis de 267,31 milliards de francs, le secteur des emprunts en francs luxembourgeois a connu une très forte croissance par rapport au premier semestre de 1994, période pendant laquelle 59 émissions, représentant 73,64 milliards de francs, ont été admises en Bourse de Luxembourg. Il faut relever à cet égard que l'ensemble des émissions, à l'exception d'une seule, ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Les échanges en Bourse de Luxembourg

Globalement, le volume des échanges a atteint un total de 15,4 milliards de francs au 30 juin 1995.

Concernant le secteur obligataire, le volume des transactions est resté stable par rapport à la période correspondante de 1994. Toutefois, certaines devises, essentiellement les devises européennes, ont progressé. Dans le cas du franc luxembourgeois qui a représenté 49,7% du volume total échangé en obligations, la croissance a atteint les 12%.

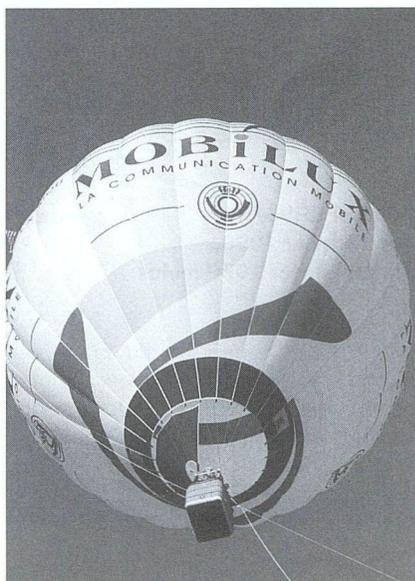
Pour sa part, le total des échanges dans les valeurs à revenu variables a atteint 7,47 milliards de francs au 30 juin 1995. L'indice des actions luxembourgeoises a clos le semestre à 4120,25 points et l'indice des retenus à 4706,85 points.

La création de la société CCLUX

Le développement constant de l'industrie des fonds d'investissement au Luxembourg donne lieu à des besoins statistiques multiples. Il est apparu qu'une centralisation des flux d'informations permettrait de réaliser des économies substantielles et d'améliorer la visibilité et le suivi statistique de cette activité au Luxembourg. La société CCLUX, dans laquelle la Bourse de Luxembourg a la participation la plus importante, a été constituée à cette fin: elle a pour objet la réception, le traitement, la diffusion, la publication, l'achat et la vente de toute information commerciale, financière ou bancaire relative aux fonds d'investissement établis au Luxembourg.

VI

Mobilux libère le téléphone mobile



La société Mobilux est née en 1993 d'une joint venture entre les P&T Luxembourg et Millicom International Cellular (M.I.C.), société ayant son siège à Luxembourg et cotée à la bourse de New York.

1 2 3 4 AÉROPORTS EN DIRECT

à partir de Luxembourg

Rendez-vous dans la ville de votre choix directement, partout en Europe. C'est rapide, c'est pratique et vous arriverez à destination bien en forme pour mener les négociations les plus délicates et conclure les contrats les plus intéressants.



LUXAVIATION S.A.

Aviation Générale Nationale - Aéroport de Luxembourg L-1110 Findel Tél.: 42 52 52-1 Fax: 42 71 40

Cette synergie de compétences permet à Mobilux d'offrir des prestations de qualité et de proposer sans cesse de nouveaux services. A ce jour, Mobilux compte plus de 6.000 abonnés (particuliers et entreprises), qui font autant de preuve de leur satisfaction.

Pour souscrire à un abonnement GSM, vous pouvez vous adresser à l'un des revendeurs, ou demander la visite de l'un des commerciaux de Mobilux. Il se fera un plaisir de vous conseiller et de répondre à toutes vos questions.

VII

Soldes d'hiver

Il est porté à la connaissance des intéressés que par arrêté ministériel du 30 octobre 1995 les dates d'ouverture et de clôture des prochaines périodes de vente en solde sont fixées comme suit:

soldes d'hiver 1995/96

début: mardi, le 2 janvier 1996.

clôture: mardi, le 16 janvier 1996 inclus.

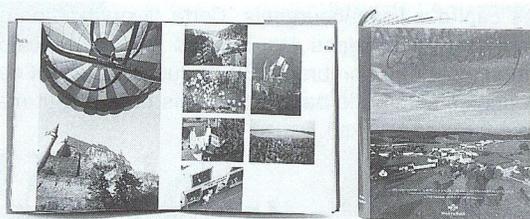
Conformément à l'article 5 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale telle qu'elle a été modifiée par la loi du 14 mai 1992, la publicité relative à la période de soldes ne peut débiter qu'à partir du jour ouvrable précédant les dates ainsi déterminées, à savoir le samedi, 30 décembre 1995.

Une amende de dix mille à deux millions de francs est prévue par la loi à l'encontre de ceux qui annonceraient ou procéderaient à une vente en utilisant le terme "soldes" soit isolément, soit avec d'autres mots, ainsi que toute autre dénomination suggérant une vente en soldes en dehors des cas ou conditions prévus par la loi.

VIII

**Neuer Bildband im Verlag
Guy Binsfeld erschienen:**

Luxemburg aus dem Heißluftballon fotografiert



Der neue Bildband, der dieser Tage im Verlag Guy Binsfeld erschien, ist die erste Publikation, die das Großherzogtum ausschließlich aus der Vogelperspektive zeigt. Die Aufnahmen dieses aufwendigen Buches wurden alle aus dem Korb eines Heißluftballons gemacht. Bisher sind nur wenige Bücher auf diese spektakuläre Art fotografiert worden, da Ballonfliegen zeitraubend ist und von den Launen von Wind und Wetter abhängt.

"LUXEMBURG aus dem Heißluftballon fotografiert" beinhaltet 208 Seiten mit insgesamt 256 Farbfotos, gedruckt auf 170 Gramm starkem "Burgo"-Spezialpapier. Der Bildband, dessen Layout vom bekannten Graphiker Mich Geimer gestaltet wurde, präsentiert sich im luxuriösen Großformat von 28x32 cm. Des weiteren ist das Buch mit einem Leineneinband mit Prägung sowie einem Vierfarbschutzumschlag versehen. Die Begleittexte sind in deutscher, französischer und englischer Sprache. Das Werk ist erhältlich im Buchhandel sowie bei den für den Alleinvertrieb zuständigen Messageries du Livre, 5, rue Raiffeisen, Luxemburg.

LUXEMBURG-KOPENHAGEN: BIS ZU 40% ERMÄSSIGUNG! DAS WIRD EIN GEDRÄNGE...



C O M E D

Preisbeispiele in LUF ab Luxemburg (H/R)

BUSINESS	22.000.-	statt 36.000.-
EUROBUDGET	16.430.-	statt 22.000.-
PEX	11.430.-	statt 16.430.-
SUPER-PEX	7.990.-	statt 11.430.-

nur gültig auf Luxair Flügen

Nein, wir erzählen Ihnen keine Märchen. Luxair bietet Ihnen jetzt bis zu 40% Ermäßigung auf allen Flügen von und nach Kopenhagen. Und das in allen Preisklassen. So günstig kommen Sie nie wieder in die Stadt der Kleinen Meerjungfrau.

 **LUXAIR**
Reisen in guter Gesellschaft

Informationen und Buchungen erhalten Sie in Ihrem Reisebüro oder direkt bei Luxair Air-Terminus, Tel.: 48 18 20.

BIL-commerce & artisanat: l'assistance



"... expliquer ses projets en toute quiétude...
pouvoir compter sur un partenaire compétent
et fiable... progresser et manifester sa présence...
envisager l'avenir de manière sereine..."

A la BIL, les PME trouvent l'appui nécessaire
pour être compétitives et efficaces.
Un enjeu qui vaut vraiment la peine
d'en parler. **BIL: la banque qui agit.**

